



• FRAB •

Les Agriculteurs Bio de Champagne-Ardenne



AGENCE
DE L'EAU
RHIN-MEUSE



Agence de l'eau
eau
seine
NORMANDIE

Les filières bio bovines et ovines dans les Ardennes : état des lieux et pistes d'actions pour une progression de la bio sur les aires d'alimentation des captages (AAC)

RAPPORT D'ETUDE

Juin 2017

Rédaction du rapport : Gwladys FONTANIEU,
chargée de mission Eau et AB

Relecture : Claire VIDIE,
chargée de mission RC / Eau et AB

Contact :

BARRERE Céline, chargée de mission élevage
c.barrere@biochampagneardenne.org

LD : 03 26 64 97 10

FONTANIEU Gwladys, chargée de mission Eau et AB
g.fontanieu@biochampagneardenne.org

LD : 03 52 83 00 31





• FRAB •

Les Agriculteurs Bio de Champagne-Ardenne

Avec le soutien de :



Sommaire :

I. Contexte et objectifs de l'étude	2
II. Méthodologie	3
II.1. Bibliographie	3
II.2. Caractérisation de la production	4
<i>II.2.a. Elevage bovin / ovin biologique</i>	4
<i>II.2.b. Elevage bovin / ovin des AAC prioritaires</i>	4
II.3. Caractérisation des opérateurs	5
<i>II.3.a. Opérateurs certifiés « biologiques »</i>	5
<i>II.3.b. Opérateurs conventionnels</i>	6
III. Résultats	7
III.1. Caractérisation du territoire	7
III.2. Caractérisation de la production	8
<i>III.2.a. Elevage bovin / ovin biologique</i>	8
<i>III.2.b. Elevage bovin / ovin des AAC prioritaires</i>	16
III.3. Caractérisation des opérateurs	24
<i>III.3.a. Opérateurs certifiés « biologiques »</i>	26
<i>III.3.b. Opérateurs conventionnels</i>	35
IV Définition de pistes d'actions	36
Axe 1 : Développer de nouveaux débouchés.....	36
Axe 2 : Rendre les produits bio locaux plus visibles.....	37
Axe 3 : Mise en lien des acteurs de l'amont et de l'aval pour relocaliser l'approvisionnement et la distribution.....	38

I. Contexte et objectifs de l'étude

Sur le bassin hydrographique Chiers-Meuse¹, 44 captages d'eau potable (43 captages d'eau souterraine et un captage en eau de surface) dégradés par des nitrates et/ou des pesticides ont été identifiés pour faire l'objet d'actions prioritaires. Sur le bassin hydrographique Meuse Hercynienne², 10 captages et 3 prises d'eau destinées à l'alimentation en eau potable dégradés par des nitrates et/ou pesticides ont été identifiés pour faire l'objet d'actions prioritaires. Ces deux bassins englobent toute la partie du bassin hydrographique Rhin-Meuse dans les Ardennes. De plus, sur le bassin hydrographique Vallées de l'Oise³, 7 captages sur l'Argonne Ardennaise et deux captages sur la Thiérache Ardennaise sont classés prioritaires pour cause de dégradation. Le constat de ces pollutions diffuses d'origine agricole nécessite la mise en œuvre d'actions permettant la reconquête de la qualité de l'eau.

Dans les Ardennes⁴, il y a 310 600 ha de Surface Agricole Utile (SAU), soit 59% de la superficie du département, dont 171 700 ha de terres arables (soit 55% de la SAU), et dont 127 300 ha de prairies (soit 41% de la SAU). 37%⁵ des exploitations sont spécialisées en bovins, 17% des fermes font de la polyculture-polyélevage, et enfin 3% des exploitations font de l'élevage ovin ou caprin. Comme il est possible de le voir sur la figure 1 ci-contre, les fermes d'élevage se situent en très grande majorité sur le nord du département des Ardennes correspondant aux 4 régions agricoles des Ardennes, des Crêtes pré-ardennaises, de l'Argonne ardennaise et de la Thiérache. Ces petites régions agricoles couvrent à elles quatre l'ensemble du bassin hydrographique Rhin-Meuse des Ardennes. Le reste des exploitations ardennaises sont principalement en grandes cultures, elles sont majoritairement localisées dans la partie sud du département, sur la région agricole de la Champagne Crayeuse.

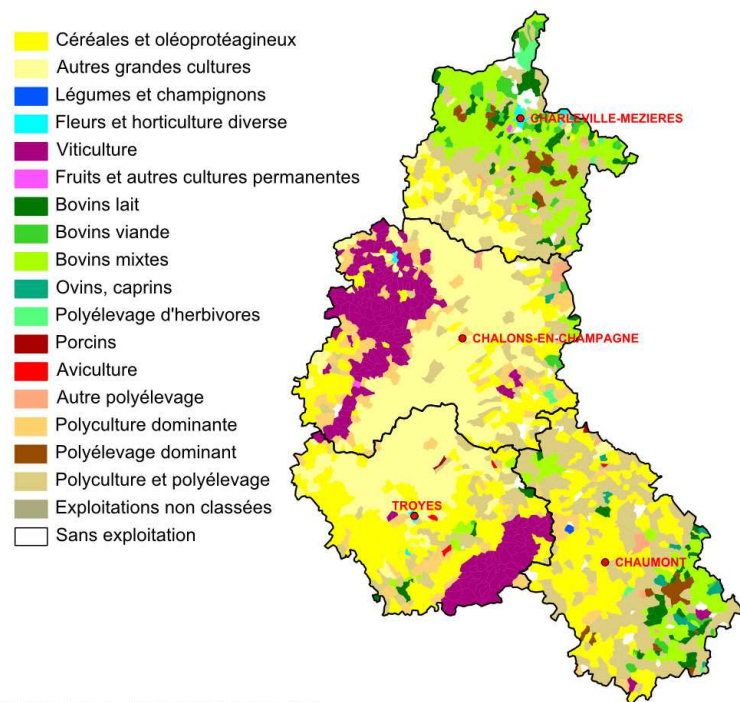


Figure 1 : Orientation technico-économique de la commune

¹ Portrait de bassin n°32 – Agence de l'eau Rhin-Meuse – Janvier 2015

² Portrait de bassin n°33 – Agence de l'eau Rhin-Meuse – Janvier 2015

³ Données cartographiques 2010 – Agence de l'eau Seine-Normandie

⁴ Agreste – Statistique agricole annuelle provisoire 2014

⁵ Agreste – recensement agricole 2010



De part son cahier des charges qui interdit l'utilisation de pesticides et d'engrais de synthèse, et de part des pratiques agricoles extensives, l'agriculture biologique a un rôle majeur à jouer dans la protection de la ressource en eau. En effet, pour une même production, l'AB est identifiée comme le meilleur mode de production pour protéger et améliorer la ressource en eau^{6,7,8} ; tandis que la réduction des doses de produits phytosanitaires ne permettrait au mieux que de stabiliser la situation sans forcément l'inverser. D'autre part, le maintien de l'élevage de ruminants sur le territoire permet de maintenir les prairies. Dans le département des Ardennes, l'agriculture biologique ne représente que 5.1%⁹ des exploitations agricoles, soit 3.3% de la SAU des Ardennes. Sur les quatre régions agricoles couvrant le bassin Rhin-Meuse, les élevages biologiques bovins et ovins sont globalement peu nombreux, ils sont au nombre de 56.

Afin de développer l'agriculture biologique sur les Aires d'Alimentation de Captage (AAC), il est nécessaire de trouver des débouchés locaux pour les principales productions (élevage) pour les fermes déjà converties et pour les futures fermes converties du territoire.

Sur ce territoire, pour les bovins et les ovins biologiques, la structuration de filières longues a émergé récemment avec l'apparition d'opérateurs économiques 100% bio tels qu'Unebio pour la viande et Biolait pour le lait de vache. Toutefois, ces filières émergentes, de part leur jeune structuration, ne sont pas forcément territorialisées. Il est nécessaire de voir dans quelle mesure ces nouvelles filières peuvent évoluer vers un développement plus territorial. D'autre part, les éleveurs soulignent un manque de plus-value de la viande bio par manque de débouchés de proximité, alors qu'il existe d'autres circuits logistiques plus territoriaux mais qui ne sont que très peu empruntés par les éleveurs. Il s'agira de connaître les freins et de mettre en œuvre les leviers nécessaires à la structuration de ces filières plus locales. Enfin, il s'agira de voir si des opérateurs économiques conventionnels souhaitent franchir le pas vers des filières bio plus territoriales, ouvrant ainsi la porte aux conversions des producteurs.

La FRAB Champagne-Ardenne propose une **étude des filières biologiques bovines et ovines amenant à des pistes d'actions afin de maintenir la production biologique et de favoriser les conversions** sur les quatre petites régions agricoles des Ardennes couvrant le bassin Rhin-Meuse, **en particulier sur les AAC prioritaires.**

Les pistes d'actions qui découlent de cette étude doivent être **un levier pour protéger la ressource en eau** par l'utilisation de **pratiques agricoles extensives**, le **maintien des prairies**, et la **limitation des pesticides et de l'engrais azoté de synthèse** utilisés sur le territoire.

⁶ J. CAPLAT (2007). Mise en place et analyse d'une collecte de données agro-environnementales sur les pratiques de l'agriculture biologique. FNAB / MEDAD

⁷ M. BENOIT et al. (2003). Agriculture biologique et qualité des eaux : depuis des observations à des enquêtes et tentatives de modélisation en situation polycultures élevages. INRA

⁸ P. GIRARDIN et E. SARDET (2003). Evaluation de l'impact sur les eaux des prescriptions du cahier des charges de l'agriculture biologique. INRA

⁹ ORAB Champagne-Ardenne – chiffres 2015



II. Méthodologie

1. Bibliographie

Au préalable, une étude bibliographique est menée afin de mieux connaître le territoire ciblé par l'étude. Il s'agira de renseigner les bassins de consommation, l'organisation du territoire par les collectivités et les EPCI, les données pédo-climatiques, et de dresser un bilan de l'agriculture ardennaise au regard des filières bovines et ovines.

2. Caractérisation de la production

a. Elevage bovin / ovin biologique

Public cible :

Sur les quatre petites régions agricoles concernées par cette étude, nous souhaitons avoir une meilleure connaissance des volumes biologiques produits (lait et viande) et des débouchés pour chaque type de production.

Méthodologie :

Il s'agit tout d'abord d'établir la liste des éleveurs biologiques de bovins et ovins sur la zone d'étude et de faire le bilan des données dont nous disposons sur cette population. Pour ce faire, la FRAB dispose de l'Observatoire Régional de l'Agriculture Biologique (ORAB). Cet observatoire recense les données sur les productions et les filières biologiques. La base de données est remise à jour tous les deux ans grâce à une enquête réalisée auprès des producteurs. Il s'agit donc de recenser les données disponibles via l'ORAB et de compléter ces données via la chargée de mission élevage de la FRAB qui réalise une veille des volumes et des marchés.

Afin d'appréhender au mieux ces productions, nous envisageons un complément d'enquête de 15 – 20 min auprès des producteurs dans la limite d'une trentaine maximum : prioritairement ceux situés sur des AAC ou très proches d'un captage (rayon de 3km dans la mesure où le siège social est la seule donnée dont nous disposons), et ceux possédant un atelier de transformation / commercialisation de produits laitiers et carnés. Ce complément a pour but de cerner les problématiques que rencontrent ces producteurs, d'avoir davantage de détails sur les systèmes d'élevage biologiques proches des AAC et de comprendre les filières courtes qu'empruntent ces producteurs.

Ce complément d'enquête se fait via un questionnaire abordant plusieurs thématiques : les généralités sur l'exploitation, l'atelier laitier, l'atelier bovin allaitant, l'atelier ovin allaitant et enfin les évolutions et projets de l'exploitation. Les 3 parties concernant les ateliers de production comprennent des questions sur l'abattage, la transformation et la commercialisation des produits.

b. Elevage bovin / ovin des AAC prioritaires

Public cible :

Sur les quatre petites régions agricoles des Ardennes, il est important de connaître le paysage des éleveurs situés sur les AAC prioritaires. Ceux-ci sont très majoritairement conventionnels. Il y a un



enjeu fort à convertir ces élevages en bio afin de préserver la ressource en eau. C'est pourquoi, dans cette partie de l'état des lieux, il s'agit de caractériser le plus précisément possible ces productions d'élevage et leur devenir (collecte, transformation, distribution).

Méthodologie :

Définition : On entend par « démarche de protection de la ressource en eau » une démarche en quatre étapes :

- Délimitation de l'AAC ;
- Diagnostics de territoire, multi-pressions, agrobiologique, etc. ;
- Définition d'un programme d'actions ;
- Mise en place des actions du programme d'actions.

Sur le bassin hydrographique Rhin-Meuse des Ardennes, une trentaine de captages sont dégradés pour cause de pollutions diffuses d'origine agricole. 13 AAC - une AAC pouvant comprendre à un ou plusieurs captages - ont été identifiées par l'agence de l'eau Rhin-Meuse comme étant prioritaires pour une démarche de protection de la ressource en eau, ces AAC se situent sur les communes de Cheveuges, Villers-sur-Bar, Létanne, Puilly et Charbeaux, This, Vaux-en-Dieulet et Tannay, Aubigny-les-Pottées, Guignicourt-sur-Vence et Taily. Ces AAC ont fait l'objet d'un DTMP (diagnostic territorial multi-pressions).

Sur le bassin hydrographique Seine-Normandie sur les quatre régions agricoles, une dizaine de captages sont dégradés pour cause de pollutions diffuses d'origine agricole. 2 captages sur 2 AAC ont été identifiés par l'agence de l'eau Seine-Normandie comme étant prioritaires pour une démarche de protection de la ressource en eau. Ces deux captages se situent respectivement sur Aouste et Rumigny. Ces AAC ont déjà fait l'objet d'un DTMP.

Les informations sur les producteurs bovins et ovins des AAC concernées par cette présente étude sont rassemblées. Ces informations « producteurs » sont obtenues auprès des collectivités maître d'ouvrage des démarches de protection de captage et / ou des bureaux d'étude associés aux DTMP. Les données demandées sont anonymes.

Les informations collectées sont : SAU, STH, UTH, le cheptel, les débouchés viande et lait, l'assolement, et l'intérêt envers l'agriculture biologique.

3. Caractérisation des opérateurs

a. Opérateurs certifiés « biologiques »

Il y a des opérateurs 100% bio comme Biolait et Unébio. Dans ces filières, les producteurs, au plus proche de leur territoire, ont une place décisionnelle majeure et participent au développement local. D'autres opérateurs sont mixtes, ce qui peut faciliter la conversion. Ils ont saisi l'opportunité commerciale du marché porteur du bio tout en répondant à la demande de producteurs. Ces acteurs sont susceptibles de promouvoir la bio avec un marché du bio qui progresse, et davantage de producteurs intéressés.



Méthodologie :

Il s'agit d'identifier les collecteurs, transformateurs, distributeurs certifiés biologiques, qu'ils soient 100% bio ou mixtes. Il peut s'agir d'abattoirs, d'atelier de découpe de la viande, d'entreprises de conditionnement, d'entreprises agro-alimentaires, de boucher-charcutiers, de laiteries, de crémeries / fromageries, et de distributeurs (GMS, magasins spécialisés, etc.). On obtient une liste des opérateurs bio sur le territoire via l'annuaire de l'Agence Bio qui répertorie tous les opérateurs ayant une activité biologique. Ainsi, en 2016, nous dénombrons 2 collecteurs, 9 transformateurs et 12 distributeurs dont le siège social se trouve dans les Ardennes et ayant une activité biologique (données issues de l'annuaire de l'Agence Bio). Ces chiffres ne prennent pas en compte les marchands de bestiaux ardennais qui traitent de bêtes biologiques car c'est une activité de diversification pour les producteurs dans bien des cas. De plus, davantage d'opérateurs notifiés en agriculture biologique sont susceptibles d'intervenir sur les Ardennes, notamment ceux des départements voisins. Cette liste est donc complétée via des données issues de l'ORAB qui répertorie les débouchés biologiques, mais aussi à l'aide d'Agrobio Ardennes (Groupement des Agriculteurs biologiques des Ardennes) et de la Chambre d'Agriculture des Ardennes qui ont une connaissance plus fine du territoire. Suite de quoi, une liste de **7 collecteurs, 15 transformateurs et de 15 distributeurs (ayant une activité biologique sur les Ardennes) est établie.**

Il s'agit ensuite d'évaluer la part de leurs approvisionnements en produits biologiques locaux ainsi que leurs perspectives d'évolution. Pour chaque opérateur, une enquête physique d'une heure environ a été réalisée.

b. Opérateurs conventionnels

Pour une partie des éleveurs, se convertir implique de changer d'opérateurs économiques (opérateurs 100 % conventionnels). Les filières longues dépassent généralement l'échelle départementale ; les productions locales quittent bien souvent le territoire. Les filières longues sont ainsi souvent déconnectées des enjeux du territoire et davantage connectées au marché national voire mondial. Il est nécessaire d'aller rencontrer ces acteurs, de mieux les comprendre et les informer de la situation en essayant de trouver une solution commune.

Méthodologie :

Il s'agit tout d'abord d'établir une liste des collecteurs, transformateurs, et distributeurs conventionnels. On l'obtient grâce aux diagnostics des AAC une liste des opérateurs conventionnels sur le territoire ou hors territoire qui interfèrent avec les producteurs conventionnels des AAC. Cette liste d'opérateurs est complétée en partie par des rencontres terrain, et en partie par des contacts issus de divers organismes tels que la Chambre des métiers et de l'artisanat des Ardennes, la Chambre d'Agriculture des Ardennes, le Centre de Formalités des Entreprises, les intercommunalités des Ardennes, etc. Les acteurs les plus pertinents sont enquêtés (une heure d'entretien) afin de connaître leur positionnement actuel face à l'agriculture biologique et d'évaluer les possibilités de diversification par la création d'une filière biologique. Il s'agit de caractériser leur fonctionnement ;

les sensibiliser à la nécessité d'une production biologique ; les sensibiliser à l'opportunité économique que constitue la bio.

III. Résultats

1. Caractérisation du territoire

Contexte pédoclimatique¹⁰ (figure 2) :

Au nord du département se trouve le massif des **Ardennes**. C'est un plateau boisé qui culmine à près de 500 m aux environs de Fumay. Ce massif est fortement creusé par la vallée de la Meuse qui prend naissance du plateau de Langres en Haute-Marne et traverse le département des Ardennes sur 176 km en passant par Sedan, Charleville-Mézières et Givet.

Au cœur du département se trouvent les **Crêtes pré-Ardennaises** qui présentent des reliefs très vallonnés. Cette zone présente les densités de population les plus importantes du département avec les agglomérations de Charleville-Mézières et Sedan.

Au sud ouest du département se trouve la **Champagne Humide**. C'est une dépression argileuse dominée par le massif de l'Argonne qui se développe davantage au sud dans le département de la Marne, où son relief est plus prononcé.

Enfin, au sud-est du département se trouve la **Champagne Crayeuse**. C'est une plaine de craie dont l'altitude est comprise entre 100 et 200 m. Elle est traversée d'est en ouest par la vallée de l'Aisne sur 140 km (longueur totale de l'Aisne de 335 km). Les villes principales sont Reims et Vouziers.

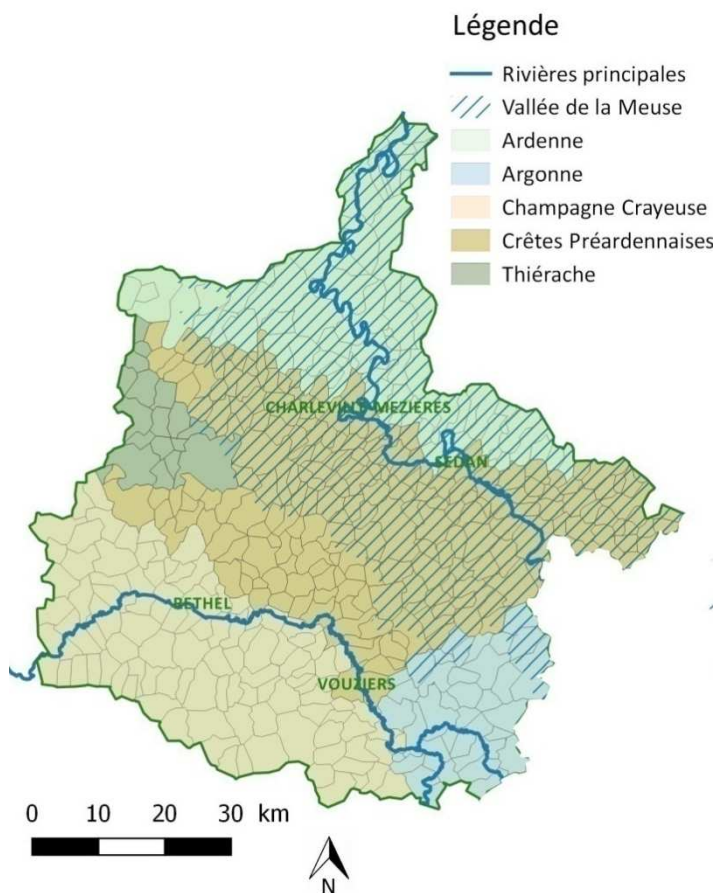


Figure 2 : Petites régions agricoles du département ardennais

Fond de carte : IGN GEOFLA

Données : Agences de l'eau Rhin-Meuse et Seine-Normandie

Réalisation : FRAB Champagne-Ardenne, G. FONTANIEU, 2016

Concernant le climat¹¹, le département des Ardennes est à la fois sous l'influence d'un climat océanique et d'un climat continental avec une prédominance de ce dernier au nord du département. Les hivers sont assez froids et pluvieux, et les chutes de neige peuvent être importantes certaines années. Les mois estivaux sont assez chauds et relativement secs. La température moyenne sur

¹⁰ BRGM – décembre 2008 - Carte géologique harmonisée du département des Ardennes

¹¹ Infoclimat

l'année est autour de 10°C. Les précipitations sont autour de 830 mm / an. Et l'ensoleillement est autour de 1500h/an. Le contexte climatique varie en fonction de la topographie. Les petites régions naturelles des Ardennes, des Crêtes pré-ardennaises, de la Thiérache, de l'Argonne et de Champagne Crayeuse découlent de ces variations de contexte-pédoclimatique.

EPCI, territoires de projets et bassin de consommation (figure 3) :

Les Ardennes comptent 282 778 habitants¹² répartis en majorité autour de Charleville-Mézières et de Sedan. Ce territoire se structure autour d'une communauté d'agglomération « Ardenne Métropole » comprenant les villes de Charleville-Mézières et de Sedan, et de 8 communautés de communes : Pays rethélois, Ardennes Rives de Meuse, Argonne Ardennaise, Ardennes Thiérache, Crêtes Pré-ardennaises, Trois Cantons, Meuse et Semoy, et enfin, Portes de France. Les Ardennes présentent également quatre territoires de projet : le Pays des Crêtes pré-ardennaises, le Pays Rethélois, le Pays d'Argonne Ardennaise, et les portes du Luxembourg. Enfin, on note l'existence du Parc Naturel Régional des Ardennes localisé sur la petite région agricole des Ardennes. Ce parc de 116 000ha s'étend sur 91 communes, soit 76 000 habitants.

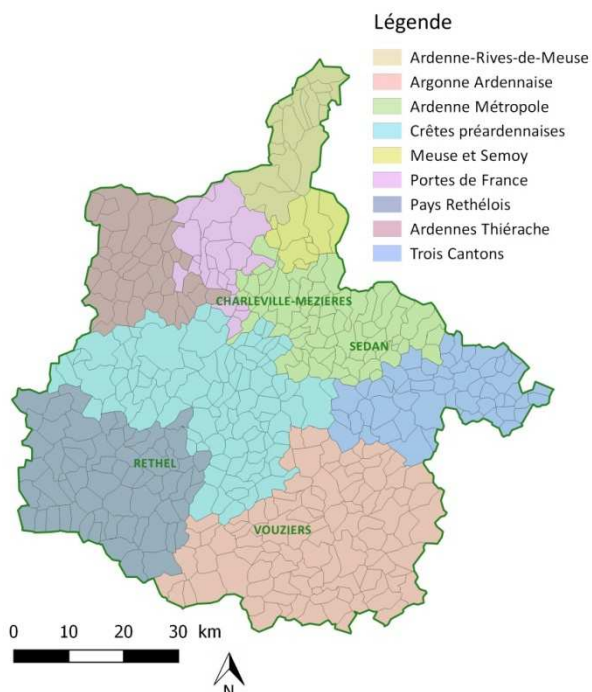


Figure 3 : EPCI du département des Ardennes

Fond de carte : IGN GEOFLA

Réalisation : FRAB Champagne-Ardenne, G. FONTANIEU, 2016

Elevage bovin / ovin ardennais

La majorité des élevages ardennais se situent sur les quatre petites régions agricoles. On dénombre en moyenne 1300 fermes spécialisées en bovin, ovin ou caprin. Les élevages bovins sont très majoritaires.

Sur le département des Ardennes, on dénombre en 2014¹³ : 265 800 bovins dont 36 600 vaches laitières, 51 800 vaches allaitantes, 48 600 bovins de plus de 2 ans, 55 900 bovins de 1 à 2 ans, et 72 900 bovins de moins de 1 an. Ces animaux ont participé à la production de viande en 2014 à hauteur de 49 700 têtes (Gros bovins), soit 18 100 tonnes ; et de 4 200 têtes (Veaux), soit 500 tonnes. Les vaches laitières (VL) ont produit 2 593 000 hl, soit une moyenne de 7 085L/ VL / an¹¹. 2 576 000 hl ont été livrés aux industries par le biais de 679 producteurs de bovins laitiers.

¹² INSEE - Recensement 2012

¹³ Agreste – Statistique agricole annuelle provisoire 2014

2. Caractérisation de la production

a. Elevage bovin / ovin biologique

Sur les quatre petites régions agricoles concernées par cette étude, nous dénombrons **56 éleveurs biologiques bovin/ovin** sur 86 producteurs biologiques (65% des producteurs bio sont des éleveurs de ruminants). Parmi les 56 éleveurs, nous dénombrons 35 ateliers de bovins allaitants, 29 ateliers de bovins laitiers et 14 ateliers d'ovins.

Via les données issues de l'Observatoire Régional de l'Agriculture Biologique (données sur 32 producteurs) et les données issues des enquêtes (20 producteurs enquêtés), nous possédons des informations précises sur 66% des éleveurs, ce qui permet une bonne représentativité de la production biologique bovine / ovine sur le territoire cible.

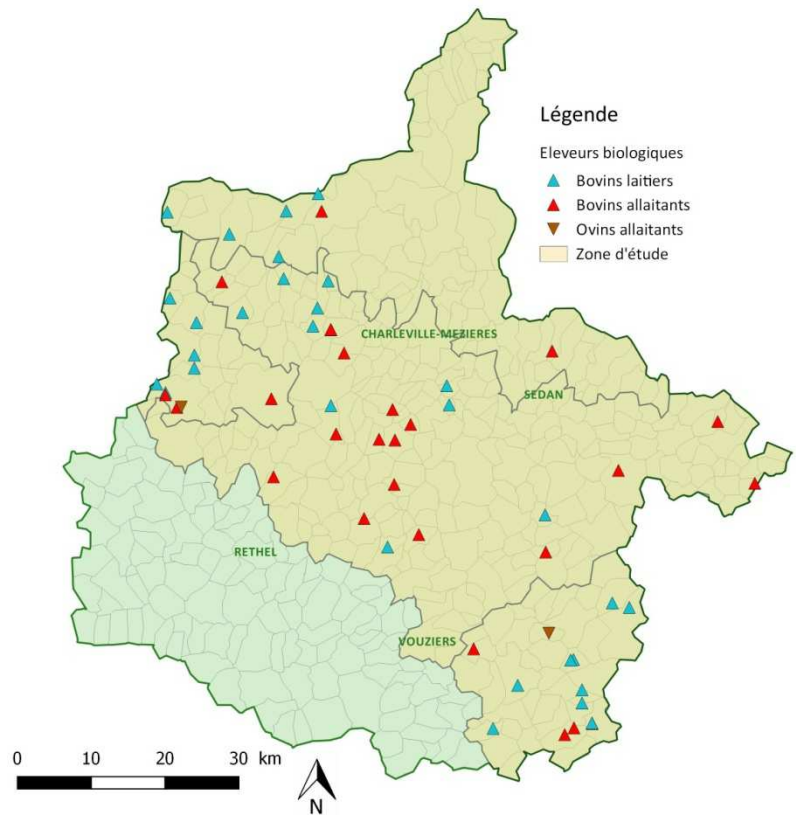


Figure 4 : Localisation des élevages biologiques

Fond de carte : IGN GEOFLA

Réalisation et données : FRAB Champagne-Ardenne, G. FONTANIEU, 2016

Les fermes d'élevage biologiques se composent en moyenne de 128 ha de SAU dont 98 ha de STH, soit 77% de la SAU. On compte en moyenne 2.2 UTH par exploitation. Moins de 10% des éleveurs sont mixtes (c'est-à-dire, avec une unité de production biologique et une unité de production conventionnelle).

Plus de 70% des fermes d'élevage biologiques ardennaises sont converties en AB depuis moins de 10 ans, ceci s'explique par la vague de conversion qui a eu lieu en 2009 – 2010.

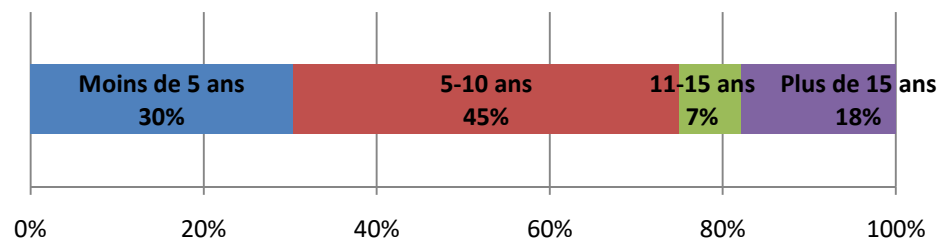


Figure 5 : Ancienneté de conversion des élevages biologiques

Réalisation et données : FRAB Champagne-Ardenne, G. FONTANIEU, 2016

Sur les 20 producteurs enquêtés, nous avons pu recenser les motivations suivantes à leur conversion en AB :

- Le système de production initial avait des pratiques agricoles proches du bio ;
- Demande des opérateurs (spécialement en lait bio) ;
- Prix plus stables et plus élevés. Recherche de rentabilité économique ;

- Santé des consommateurs ;
- Préservation de l'environnement : 0 pesticide / OGM / engrais de synthèse ;
- Reconnaissance du mode de travail (herbe et autonomie fourragère) ;
- Relation client, surtout en vente directe : besoin de produit de qualité ;
- Recherche d'autonomie ;
- Ethique.

Ateliers « bovin lait » :

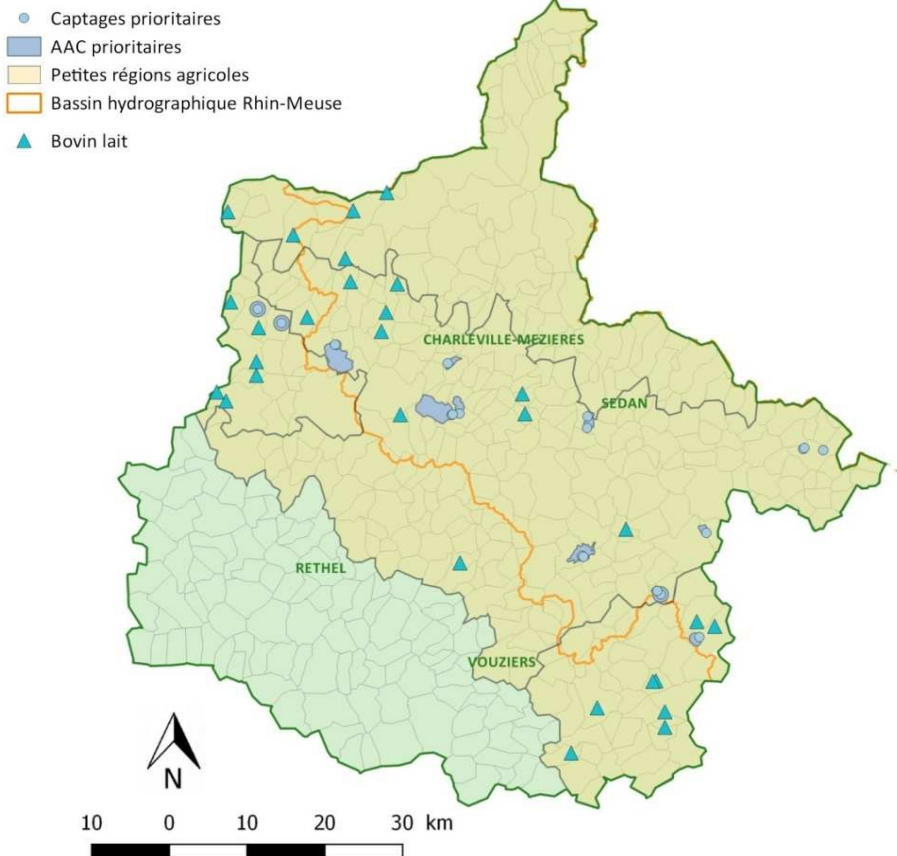


Figure 6 : Localisation des élevages de bovins laitiers biologiques

Fond de carte : IGN GEOFLA

Données : FRAB Champagne-Ardenne, Agences de l'eau Rhin-Meuse et Seine-Normandie

Réalisation : FRAB Champagne-Ardenne, G. FONTANIEU, 2016

La production laitière moyenne est de 284 000 L de lait par exploitation, soit environ 4 940 L de lait / vache. Ce chiffre est sûrement un peu sous-estimé car les données de certaines fermes n'incluent pas le lait donné aux veaux. Toutefois, ces moyennes sont cohérentes avec les données de l'étude du CER France « Observatoire économique des exploitations en agriculture biologique sur le quart Nord Est – brochure 2016 – données 2014 » où l'on retrouve une moyenne de 4 900 L de lait par vache. Malgré des volumes de production plus faibles qu'en conventionnel, les producteurs laitiers bio s'en sortent bien économiquement grâce à un prix du lait plus élevé.

La qualité du lait en moyenne est de 39g/kg pour le taux butyreux, de 32g/kg pour le taux protéique, de 9000 germes et de 250 000 cellules. Les producteurs signalent un pic de cellules en fin de lactation. Ce problème est commun à toute production laitière, bio ou conventionnelle.

Sur le territoire des Ardennes, le lait bio est soit collecté par une laiterie, soit il est transformé sur la ferme et commercialisé via des circuits de proximité. Sur la population totale des éleveurs biologiques, le lait est totalement collecté pour 83% des fermes, et partiellement collecté pour les 17% des fermes faisant de la vente directe.

Les producteurs ne soulignent aucune difficulté à se faire collecter et à valoriser le lait en AB. Pour certains producteurs, ce sont mêmes les laiteries qui sont venues les démarcher (recherche de lait



bio). Si, aujourd'hui, l'ensemble du territoire est couvert par une collecte laitière biologique, ce n'était pas le cas quelques années auparavant.

La totalité des fermes pratiquant la vente directe transforment le lait sur l'exploitation, il n'existe pas à l'heure actuelle d'ateliers collectifs de transformation laitière biologique sur les Ardennes. Les unités de transformation à la ferme sont majoritairement de petits ateliers, elles ont des capacités de transformation annuelle d'environ 10 000 L en dispense d'agrément. Moins fréquemment, certaines exploitations bio possèdent de gros ateliers avec un agrément CE capables de transformer des volumes supérieurs à 100 000L de lait par an. Ces ateliers fournissent des débouchés plus variés tels que la restauration collective. Quel que soit l'atelier, il n'y a pas de mutualisation possible pour la transformation laitière d'une autre ferme (capacité maximale, logistique compliquée). De manière générale, la transformation à la ferme est peu développée.

La commercialisation de ces produits transformés sur les fermes se fait via des marchés, en restauration collective, en restaurants, en vente sur la ferme, en point de vente collectif. Globalement, les producteurs ne rencontrent pas de problème à la commercialisation de leurs produits. Le frein potentiel au développement de cette valorisation pourrait être la distance par rapport au bassin de consommation, incluant un coût de transport important.

Cheptel et débouchés des animaux (engraissement et viande)¹⁴ :

63 vaches laitières (304 kg carcasse – conformation O / P – engraissement 3)

Le taux de renouvellement des troupeaux laitiers est d'environ 21%. Les vaches laitières de réforme partent pour 89% en coopérative et pour 11% en entreprise (abattoir, boucheries, etc.).

16 bœufs (342 kg carcasse – conformation O – engraissement 3)

75% des bœufs sont vendus en coopérative, 8% en vente directe (caissettes ou au détail), 8% à des marchands de bestiaux et 8% en restauration collective. 70% des fermes interrogées font des bœufs, mais tous les mâles ne sont pas élevés, ce qui est une différence avec les fermes conventionnelles. En effet, les bœufs forment une meilleure valorisation que le broutard (non valorisé en bio), mais souvent les fermes biologiques n'ont pas les ressources nécessaires pour élever tous les animaux (fourrages, etc.). Ainsi, une partie des mâles est élevée (bœufs), le reste des veaux mâles partent en veaux de 15 jours dans la majorité des cas (engraissés en conventionnel). Les fermes conventionnelles quant à elles, élèvent l'ensemble des mâles laitiers lorsqu'elles font des bœufs.

19 génisses (309 kg carcasse – conformation O – engraissement 3)

Elles servent au renouvellement du troupeau ou elles partent en génisses viande via une coopérative.

44 veaux

Très majoritairement, ce sont des veaux de 15 jours qui repartent en système conventionnel pour se faire engraisser en France ou à l'étranger. Dans quelques rares cas, les veaux sont vendus à des élevages voisins biologiques pour y être engraisés. Globalement, il y a un réel manque de valorisation en bio des veaux.

¹⁴ Données issues de l'ORAB et des enquêtes

Ateliers « bovin viande » :

- Captages prioritaires
- AAC prioritaires
- Petites régions agricoles
- Bassin hydrographique Rhin-Meuse

▲ Bovin viande

Cheptel et débouchés des animaux (engraissement et viande)¹⁵ :

40 vaches allaitantes (370 kg carcasse – conformation R – engraissement 3)

Le taux de renouvellement du troupeau est en moyenne de 23%. Les vaches allaitantes de réforme partent principalement en coopérative (47%). On note également que 16% d'entre elles sont également vendues en circuit court et de proximité. Tous ces animaux sont valorisés en bio, mais les producteurs regrettent une valorisation économique peu élevée via les coopératives, et un temps d'attente parfois long pour la collecte des bêtes engagées.

10 bœufs (380 kg carcasse – conformation R – engraissement 3)

Moins de 50% des exploitations interrogées font des bœufs. Ceci peut s'expliquer par la prime « vaches allaitantes » qui incite les producteurs à garder davantage de vaches allaitantes au détriment des bœufs. Lorsqu'il y a des bœufs, ces derniers sont vendus en coopérative pour 75% des fermes, ou en vente directe pour 25% des exploitations.

15 génisses (348 kg carcasse – conformation R – engraissement 3)

Elles servent au renouvellement du troupeau. Le reste est vendu en génisses viande en coopérative (53%), à des marchands de vaches (13%) et en vente directe (33%).

32 veaux (157 kg carcasse – conformation U – engraissement 2)

Ce sont majoritairement des broutards, ce sont les jeunes animaux mâles et femelles qui ne peuvent pas être engraisés sur la ferme faute de ressources nécessaires. Ces animaux partent se faire engraisser en système conventionnel. De manière plus anecdotique, certaines fermes vendent des veaux allaitants de 15 jours (engraissement chez un éleveur voisin). Egalement de manière anecdotique, certaines fermes pratiquant la vente directe commercialisent des veaux viande.

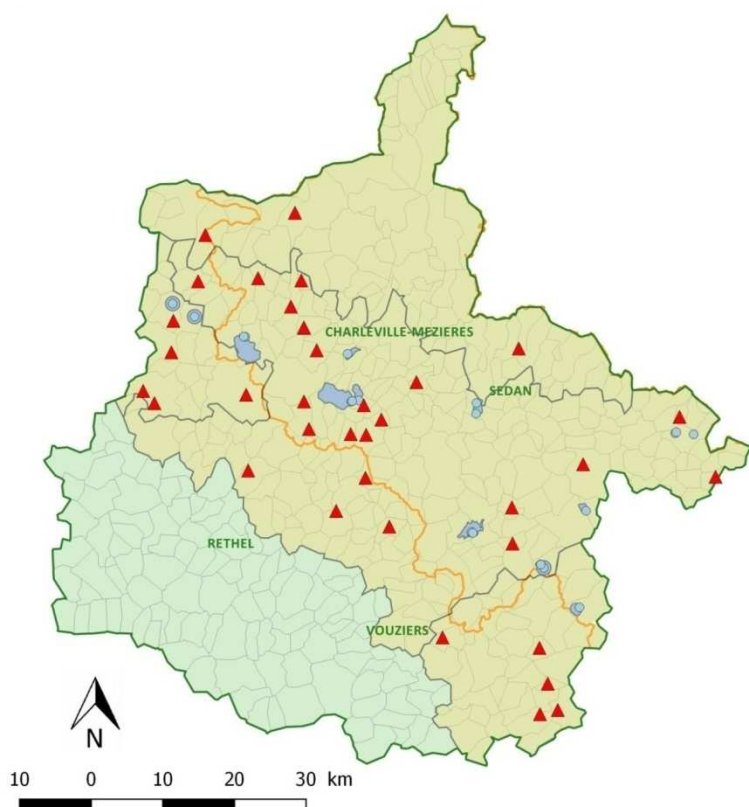


Figure 7 : Localisation des élevages de bovins allaitants biologiques

Fond de carte : IGN GEOFLA

Données : FRAB Champagne-Ardenne, Agences de l'eau Rhin-Meuse et Seine-Normandie

Réalisation : FRAB Champagne-Ardenne, G. FONTANIEU, 2016

¹⁵ Données issues de l'ORAB et des enquêtes

Sur la population d'éleveurs biologiques ardennais, 34 % commercialisent de la viande bovine en vente directe. L'abattage est réalisé en prestation par des outils locaux : 2/3 par l'abattoir de Rethel et 1/3 par celui de Charleville-Mézières. Le transport jusqu'à l'abattoir est assuré par l'exploitant lui-même dans 78% des cas, ou par un transporteur dans 22% des cas. Les producteurs aimeraient une meilleure traçabilité des abats de la part des outils d'abattage.

Concernant la transformation :

- 1/3 des producteurs transforment la viande sur l'exploitation avec un laboratoire (après récupération de la carcasse à l'abattoir). Ces laboratoires transforment environ 10 000 kg de bovin équivalent carcasse par an. Ce sont souvent des outils multi-spécifiques qui sont utilisés pour d'autres espèces (ovin, porcin). La plupart de ces ateliers ne fonctionnent pas à leur capacité maximale, il serait donc possible d'augmenter les volumes transformés. Généralement, ces ateliers n'ont pas d'agrément CE et les producteurs ne souhaitent pas mutualiser l'atelier avec un producteur extérieur. Toutefois, les enquêtes ont révélé un producteur (boucher) qui serait prêt à faire de la prestation pour d'autres producteurs.
- 2/3 des producteurs passent par des outils locaux (08) : 50% par l'abattoir de Rethel, 33% par celui de Charleville-Mézières et 16% par l'Atelier des éleveurs.

Les produits carnés sont ensuite vendus sur les marchés (Ardennes, Aisne, Marne), à la ferme, en restaurant, en restauration collective, en point de vente collectif (Drive fermier 08, Comptoir bio, magasin de producteurs), et surtout sous forme de livraison aux particuliers. Cette dernière forme de commercialisation tend à se développer et est très présente sur le territoire ardennais de part sa facilité de mise en œuvre (a minima cela nécessite la location d'un véhicule frigorifique). Les producteurs ne rencontrent pas de problème de débouché sur ce type de production.

Ateliers « ovin viande » :

- Captages prioritaires
- AAC prioritaires
- Petites régions agricoles
- Bassin hydrographique Rhin-Meuse

▼ Ovin

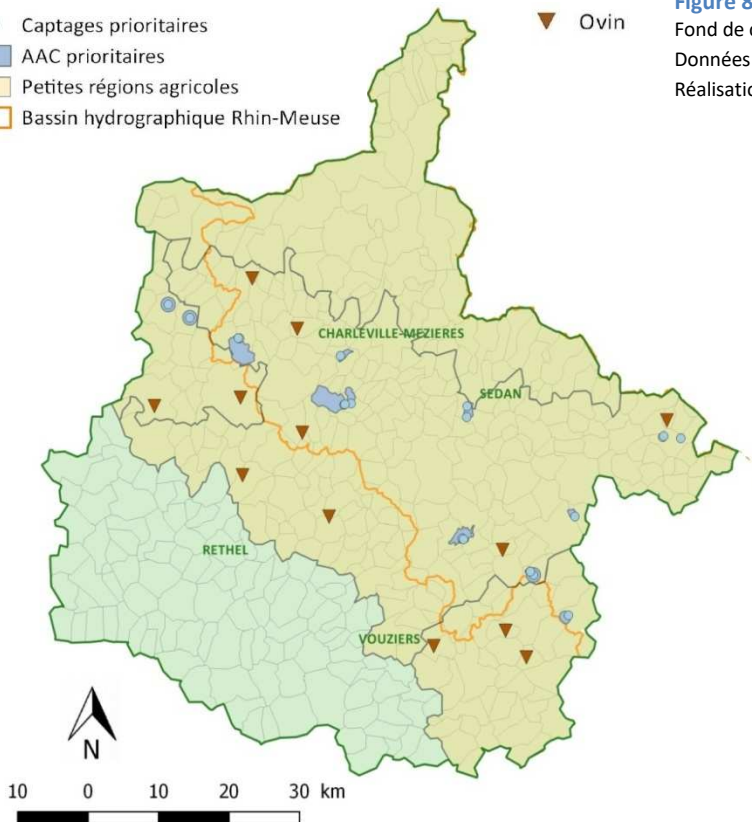


Figure 8 : Localisation des élevages ovins allaitants biologiques

Fond de carte : IGN GEOFLA

Données : FRAB Champagne-Ardenne, Agences de l'eau Rhin-Meuse et Seine-Normandie

Réalisation : FRAB Champagne-Ardenne, G. FONTANIEU, 2016

Cheptel et débouchés des animaux (engraissement et viande)¹⁶ :

78 brebis (32 kg carcasse)

Le taux de renouvellement du troupeau est en moyenne de 26%. Les brebis de réforme sont valorisées en bio via la vente directe, la restauration collective et aussi par certaines coopératives. Toutefois, une partie de ces brebis n'est pas valorisée en bio : elles partent en conventionnel en coopérative ou à des marchands de bestiaux.

110 agneaux (dont 95 vendus/an) (20 kg carcasse)



Les Agriculteurs Bio de Champagne-Ardenne

Avec le soutien de :



AGENCE
DE L'EAU
RHIN-MEUSE



En filière longue, les agneaux de bergerie sont bien valorisés car les opérateurs sont en recherche. A contrario, les agneaux d'herbe sont peu valorisés car ils ne correspondent pas aux attentes des opérateurs de l'aval (période, etc.). Ainsi, près de la moitié des producteurs ont opté pour une stratégie de valorisation de leurs agneaux qui s'articule, d'une part autour de la vente directe pour écouler des agneaux toute l'année, et d'autre part autour des coopératives capables d'absorber les pics de production des agneaux (saisonnalité de la production qui implique un pic d'agneaux prêts au même moment et non étalés sur l'année).

Pour les producteurs pratiquant la vente directe, l'abattage est réalisé par des outils locaux : 50% par l'abattoir de Rethel et 40% par celui de Charleville-Mézières. Les producteurs souhaitent une meilleure traçabilité des abats de la part des abattoirs.

La transformation se fait pour la moitié des producteurs via des outils locaux (abattoir de Charleville-Mézières, abattoir de Rethel, abattoir de Jossigny, La charbonnée (boucher), Atelier des éleveurs). L'autre moitié des producteurs possède un outil à la ferme, très souvent en dispense d'agrément, sans mutualisation possible. Cet outil est généralement utilisé pour d'autres espèces : bovin et porcin.

La commercialisation des produits carnés ovins se fait via des marchés (marchés parisiens, Ardennes, Marne), en AMAP, en vente directe sur la ferme, en restaurant, en restauration collective, en point de vente collectif et par la vente aux particuliers (livraison). Environ 40% des producteurs interrogés expriment un manque de clientèle.

La laine est très peu, voire pas du tout valorisée : une seule ferme dit valoriser correctement la laine en utilisant des outils dans le sud ouest français. La distance et les faibles volumes ne lui permettent pas d'avoir un réel gain économique. Pour le reste des fermes, la laine est vendue entre 0 et 1€ le kilo, la tonte représente donc un coût pour le producteur, la vente de la laine ne lui permet pas de rentrer dans ces frais. Il n'existe pas d'outil en région pour espérer une meilleure valorisation de ce produit.



Synthèse « producteurs biologiques »

**128 ha de SAU en moyenne dont 98 ha de STH
2.2 UTH par exploitation**

Lait biologique :

- Le territoire d'étude est entièrement couvert par des collecteurs de lait bio. Ces laiteries permettent une bonne valorisation du lait bio.
- La vente directe est peu développée, quelques producteurs s'y lancent mais cela est loin d'être le schéma dominant. Pour ces fermes, la transformation se déroule sur la ferme avec des outils individuels de petites capacités (diversification).
- Les circuits de proximité pour ce type de produits peuvent encore largement être développés, en particulier proches des bassins de consommation (Charleville-Mézières et Sedan)

Viande bovine biologique :

- Le territoire concentre de nombreux collecteurs de bovin (coopérative, marchands de bestiaux) rendant difficile la structuration des filières.
- La valorisation financière des vaches de réforme, des bœufs et des génisses viande est correcte mais semble un peu juste au regard des producteurs.
- La vente directe de produits carnés est en fort développement (dépendance aux outils locaux) en particulier via la livraison aux particuliers, ce mode de distribution étant facile à mettre en œuvre.
- Les veaux de 15 jours et les broutards sont difficilement valorisables en bio. Ces animaux repartent très fréquemment en système conventionnel pour y être engraisés.

Viande ovine biologique :

- Il y a une bonne valorisation des agneaux de bergerie, que ce soit via les coopératives ou en vente directe. A contrario, les agneaux d'herbe sont plus difficilement valorisables en bio surtout en coopérative.
- Les brebis ne sont pas encore toutes valorisées en bio, certaines repartent en système conventionnel.
- Pour palier à un vrai manque de valorisation biologique, la vente directe s'est beaucoup développée, elle permet ainsi une meilleure valorisation des agneaux toute l'année.

Laine :

- Il n'y a pas de valorisation de la laine du fait de l'absence d'outils locaux de transformation.

b. Elevage bovin / ovin des AAC prioritaires

Pour le bassin hydrographique de Rhin-Meuse, des données ont pu être collectées pour les AAC de Aubigny-lès-Pothées, Cheveuges, Villers-sur-Bar, Guignicourt-sur-Vence, Puilly et Charbeaux, Tannay, This, Vaux-en-Dieulet. Et pour le bassin hydrographique Seine-Normandie, des données ont pu être récupérées pour les AAC d'Aouste et de Rumigny. Toutefois, les données issues des DTMP pour Aouste et Tannay sont partielles.

Les données issues des démarches AAC de Létanne (1 AAC) et de Tailly (1 AAC) n'ont pas pu être ajoutées à cette présente étude car trop partielles, elles n'ont donc pas pu être exploitées.

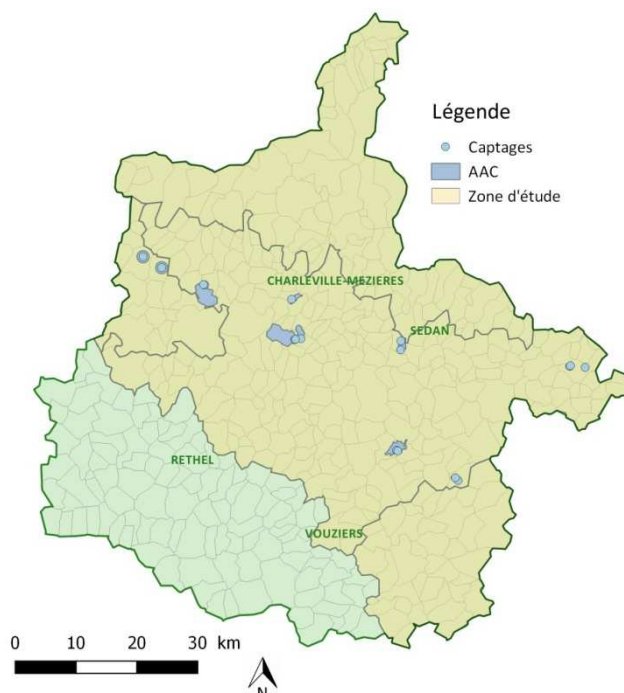


Figure 9 : Localisation des captages prioritaires et des AAC de l'étude

Fond de carte : IGN GEOFLA

Données : Agences de l'eau Rhin-Meuse et Seine-Normandie

Réalisation : FRAB Champagne-Ardenne, G. FONTANIEU, 2016

Tableau 1 : Caractérisation des AAC de l'étude

Commune	AAC / Sources	Nombre d'exploitants total	Nombre d'exploitants interrogés lors de la démarche AAC	Nombre d'éleveurs bovin / ovin
Bassin hydrographique Rhin-Meuse				
Aubigny-lès-Pothées	1 AAC (sources de la Fontaine Saint Martin)	27	24	22
Cheveuges/Villers-sur-Bar	2 AAC (source du Mauru et source Les Vauselles)	10	9	8
Guignicourt-sur-Vence	2 AAC (source du Moulin et sources de Franclieu)	27	25	20
Puilly et Charbeaux	2 AAC (source de Luzie et source du Pré du ruisseau)	8	8	8 (données récupérées sur 5 éleveurs)
Tannay	1 AAC (sources de Huchon)	21	21	19
This	1 AAC (source La Troche)	6	6	5
Vaux-en-Dieulet	2 AAC (sources Petite Sartèle et source des Tannières)	11	11	10
Bassin hydrographique Seine-Normandie				
Aouste	1 AAC (sources d'Aouste)	28	25	25
Rumigny	1 AAC (source de la côte de Beaury)	33	24	21
Bilan	13 AAC	171	153	135



Des données ont donc pu être collectées pour **135 fermes d'élevage**. Nous dénombrons 98 ateliers « vaches allaitantes », 5 ateliers d'engraissement bovin, 82 ateliers « vaches laitières » et 7 ateliers « ovins allaitants ». Ces ateliers se répartissent de la manière suivante : 32 fermes spécialisées en bovins laitiers, 48 fermes spécialisées en bovins allaitants, 48 fermes en bovins mixtes (lait et viande), 5 fermes avec à la fois un atelier bovin et un atelier ovin, et enfin 2 fermes spécialisées en ovins allaitants.

En moyenne, ces exploitations se composent de **167.3 ha de SAU** dont 100.1 ha de STH¹⁷ (60% de STH dans la SAU). Ces fermes emploient en moyenne **1.9 UTH**¹⁸.

Bovin lait :

Pour les fermes spécialisées « bovin lait », le **cheptel** se constitue en moyenne de 71 vaches laitières, 28 génisses (pour le renouvellement du cheptel et également pour des débouchés viande), 34 bœufs (moyenne sur l'ensemble des fermes faisant des bœufs). 75% des fermes font des bœufs, cette production est bien présente sur les Ardennes. Toutefois, la tendance régionale est à une diminution des ateliers bœufs sur les fermes laitières.

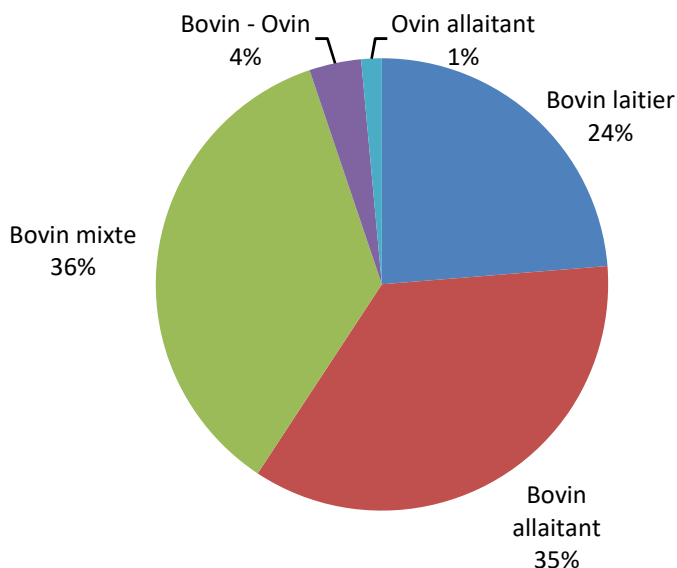


Figure 10 : Typologie des élevages des AAC
Réalisation et données : FRAB Champagne-Ardenne, G. FONTANIEU, 2016

¹⁷ STH : Surface Toujours en Herbe

¹⁸ Unité de Travail Humain

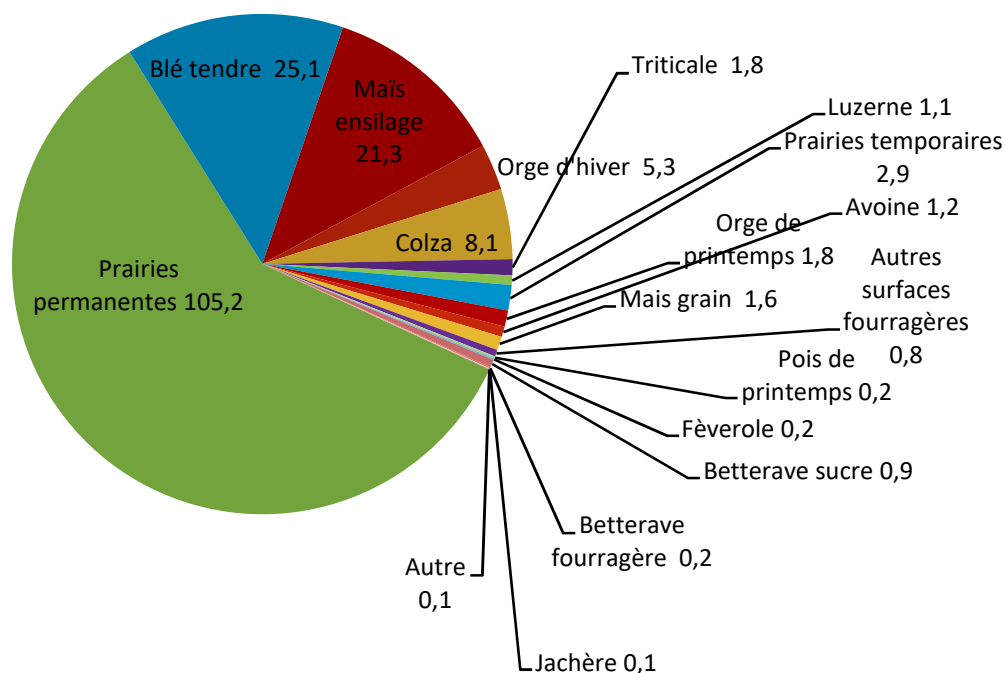


Figure 11 : Assolement moyen des élevages bovins laitiers des AAC (ha)

Réalisation et données : FRAB Champagne-Ardenne, G. FONTANIEU, 2016

Cet assolement a été calculé à partir des moyennes des surfaces pour chaque culture pondérées par le taux d'apparition de la culture dans les rotations. Les chiffres qui apparaissent sur ce graphique correspondent au nombre d'hectares moyen pour chaque culture.

La SAU est de 178,5ha en moyenne dont 105,2ha de STH (figure 6). Elle se découpe de la manière suivante : 59% de prairies permanentes, 14% de blé, 12% pour le maïs ensilage et 15% pour d'autres cultures. On observe la présence quasi systématique de cultures de vente (blé) et de maïs ensilage lié à l'activité d'élevage laitier (performance laitière).

Pour toutes les fermes ayant un atelier bovin laitier (pas uniquement les fermes spécialisées en bovin laitier), la production laitière est en moyenne de 555 500L de lait par exploitation, soit environ 8 200L de lait par vache.

La très grande majorité des fermes vendent le lait en laiterie. Ucanel – Lactalis prédominent sur les autres laiteries (figure 7). Lié aux imprécisions du DTMP, il est difficile de savoir exactement quel pourcentage de producteurs vendent directement auprès de Lactalis et ceux vendant par le biais

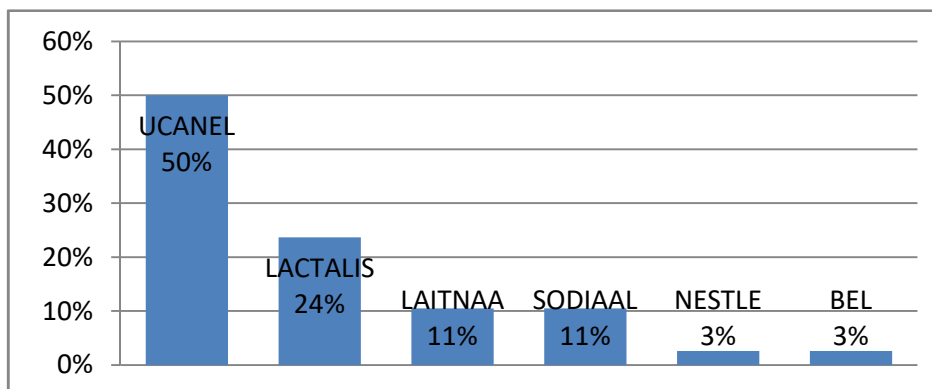


Figure 12 : Débouchés laitiers des élevages bovins laitiers des AAC

Réalisation et données : FRAB Champagne-Ardenne, G. FONTANIEU, 2016

d'Ucanel (coopérative vendant l'ensemble du lait collecté au géant laitier Lactalis). Dans une moindre mesure, d'autres structures collectent du lait conventionnel sur les Ardennes : Laitnaa (coopérative laitière dans l'Aisne), Sodiaal, Nestlé (possède une usine à Challeranges dans les Ardennes spécialisée dans la fabrication de poudre de lait) et le groupe Bel.

A noter que deux exploitations pratiquent la transformation à la ferme et la vente directe (entre 4000 et 7500L de lait transformés par an et par exploitation), ces ateliers permettent une diversification sur la ferme (plus-value économique permettant la création d'emploi par exemple), mais ne permettent en aucun cas d'absorber les volumes produits par an.

Bovin viande :

Pour les fermes spécialisées en bovins allaitants, le **cheptel** se constitue en moyenne de 64 vaches allaitantes, 25 génisses (pour le renouvellement du cheptel et également pour des débouchés viande), 30 bœufs (moyenne sur l'ensemble des fermes faisant des bœufs). 45% des fermes font des bœufs, les ateliers « bœufs » sont donc moins présents sur les fermes allaitantes que sur les fermes laitières. Ceci peut s'expliquer par la prime « vache allaitante » qui est assez élevée et pousse les éleveurs à conserver davantage de vaches allaitantes plutôt que de faire des bœufs. La prime « vache laitière » est moins incitative, les fermes laitières sont donc plus susceptibles de faire des bœufs.

La **SAU** est en moyenne de 135.9ha avec 74.6ha de STH (figure 8). La SAU se compose de 55% de prairies permanentes, 17% de culture de blé et 28% d'autres cultures. Sur ces fermes, on observe une part plus importante de cultures de vente (blé) que les fermes spécialisées « lait », mais moins de maïs ensilage qui est très typique de la production laitière.

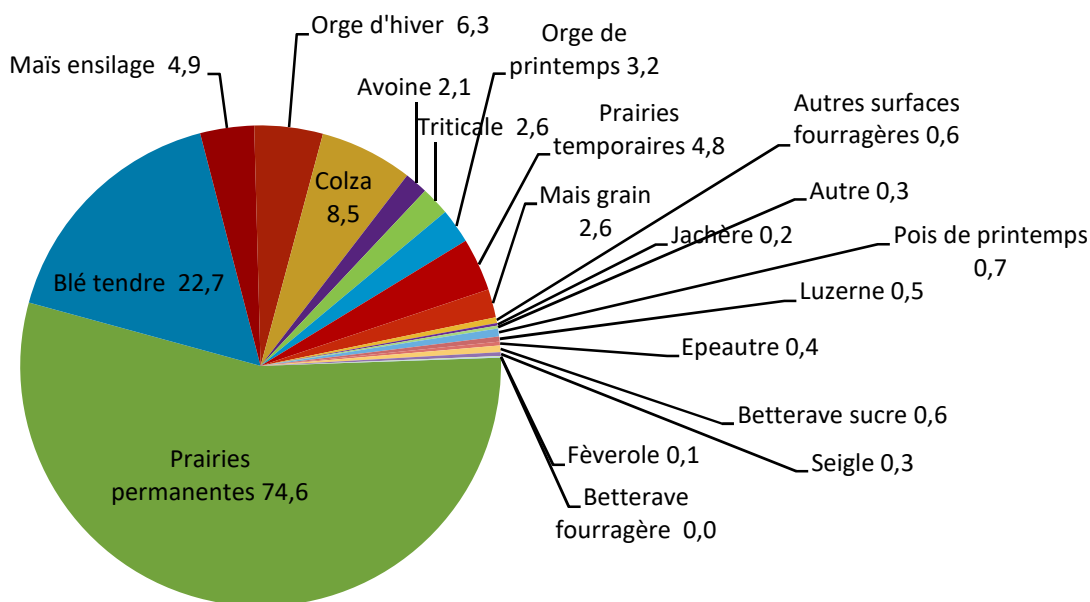


Figure 13 : Assolement moyen des élevages bovins allaitants des AAC (ha)

Réalisation et données : FRAB Champagne-Ardenne, G. FONTANIEU, 2016

De même, cet assolement a été calculé à partir des moyennes des surfaces pour chaque culture pondérées par le taux d'apparition de la culture dans les rotations. Les chiffres qui apparaissent sur ce graphique correspondent au nombre d'hectares moyen pour chaque culture.

Les **débouchés** pour les animaux sont divers (figure 9) :

- Coopératives (33% des débouchés cités) : il y a une prédominance de EMC2 et des coopératives appartenant à Global (qui s'est regroupée avec Feder) : les Eleveurs Ardennais et Gecsel.
- Marchands de bestiaux (45% des débouchés cités) : ils sont très nombreux sur le territoire. On peut citer AM Bétail (08), Verriest (02), SARL Jumelet Père et fils (02), Bov Diffusion (08), Les Bovins de nos Terroirs (62), etc.
- Transformateurs (12% des débouchés cités) : les animaux sont directement vendus à des transformateurs : boucheries, abattoirs, Intermarché, Socopa, Boucherie Gordon
- Autres exploitations (2% des débouchés cités) : les animaux sont vendus à d'autres exploitants pour être engraisés (exploitations voisines généralement).
- Vente directe aux consommateurs (7% des débouchés cités) : les animaux sont vendus en vente directe avec l'utilisation des outils locaux (abattoirs, etc.).

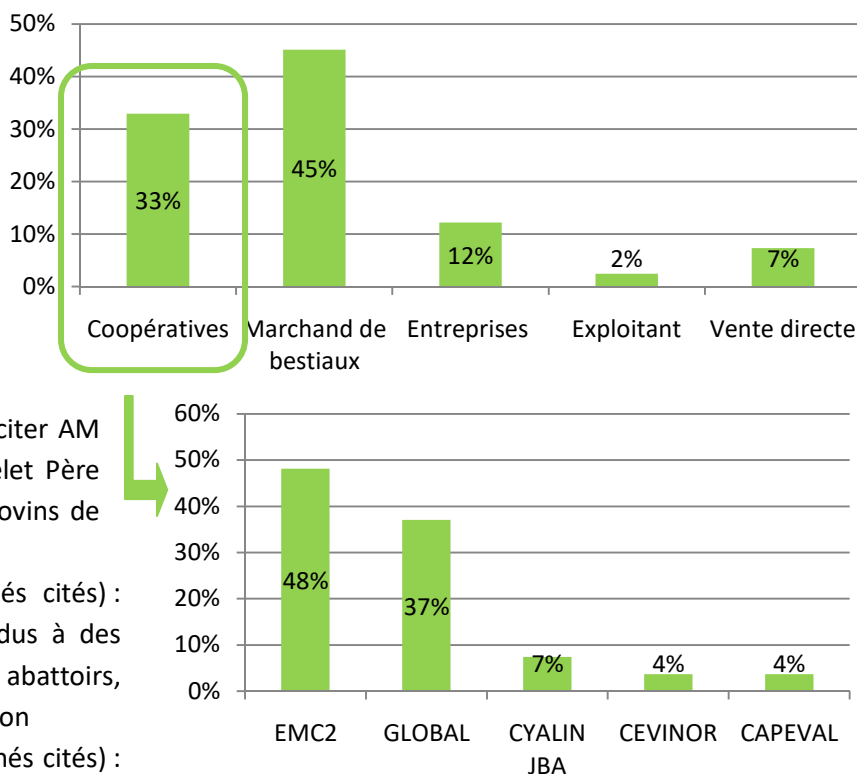


Figure 14 : Débouchés viande des élevages allaitants des AAC
Réalisation et données : FRAB Champagne-Ardenne, G. FONTANIEU, 2016

Bovin mixte :

Ces fermes en bovins mixtes ont à la fois un atelier bovin lait et un atelier bovin viande. Le **cheptel** se constitue en moyenne de 39 vaches allaitantes, 61 vaches laitières, 35 génisses (pour le renouvellement du cheptel et également pour des débouchés viande), 36 bœufs (moyenne sur l'ensemble des fermes faisant des bœufs). 70% des fermes font des bœufs. Les troupeaux laitiers sont plus conséquents que les troupeaux allaitants. L'atelier principal reste souvent l'atelier laitier.

Ces fermes se composent de 198ha de **SAU** en moyenne dont 125.9ha de STH (figure 10). 63% de la SAU sont dédiés aux prairies permanentes, 13% au blé, 12% au maïs ensilage et 12% à d'autres cultures. La SAU de ces fermes est plus importante que précédemment lié à la présence de deux ateliers et non plus d'un seul. On retrouve des cultures de vente (blé) et du maïs ensilage lié à l'élevage laitier.

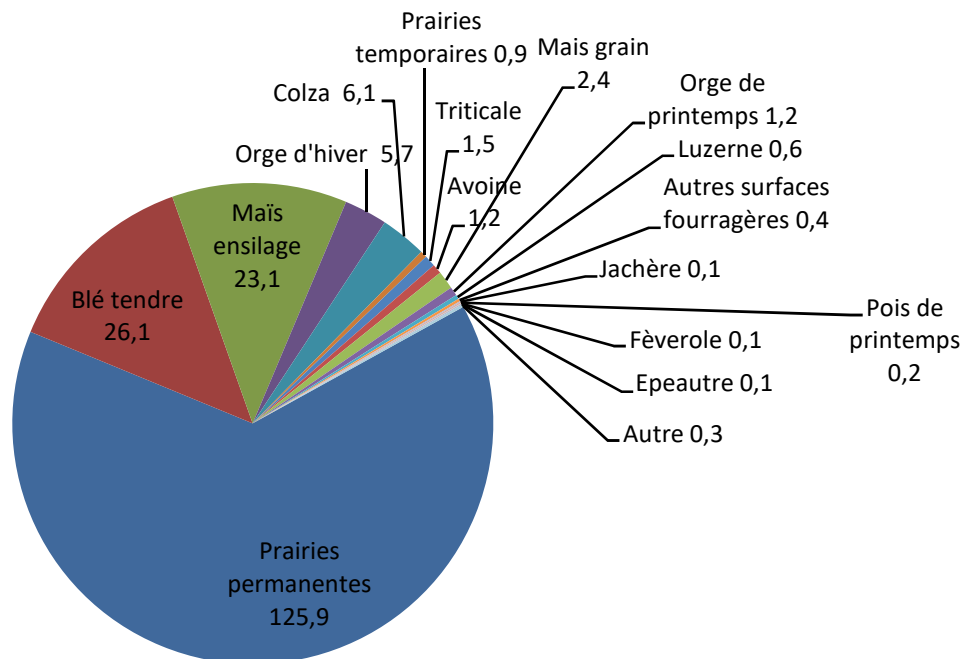


Figure 15 : Assolement moyen des élevages bovins mixtes (lait et viande) des AAC (ha)

Réalisation et données : FRAB Champagne-Ardenne, G. FONTANIEU, 2016

De même, cet assolement a été calculé à partir des moyennes des surfaces pour chaque culture pondérées par le taux d'apparition de la culture dans les rotations. Les chiffres qui apparaissent sur ce graphique correspondent au nombre d'hectares moyen pour chaque culture.

Les débouchés lait et viande sont les mêmes que ceux cités précédemment en bovin lait et bovin viande.

Ovin viande :

Les fermes avec un atelier bovin et un atelier ovin ont en moyenne 148,8ha de SAU dont 121,8ha de STH. Les fermes spécialisées en ovin allaitant sont bien plus petites car adaptées à la production en place : 20ha de SAU en moyenne dont 15ha de STH.

Le **cheptel** moyen des ateliers ovins se compose de 100 agneaux, 30 agnelles de renouvellement, 96 brebis et 3 béliers.

Les fermes font exclusivement de l'ovine allaitant, pas de laitier. Le nombre de fermes étant insuffisant et le détail des diagnostics (DTMP) peu précis, nous n'avons pas de donnée sur les débouchés pour cette production.

Perspectives de développement de l'agriculture biologique :

Parmi les 135 fermes étudiées présentes sur les AAC, on dénombre 3% de producteurs biologiques et 6.7% de producteurs intéressés par le bio. Avec ces données, nous avons réalisé une simulation dans



Les Agriculteurs Bio de Champagne-Ardenne

Avec le soutien de :



le cas où ces 6.7% se convertissaient en agriculture biologique afin d'estimer les volumes biologiques qui arriveraient sur le marché.

- **Fermes spécialisées bovin lait :**
 - 383 ha de SAU dont 227 ha de STH
 - 19 000 kg équivalent carcasse (vache de réformes, génisses viande, bœufs)
- **Fermes spécialisées bovin viande :**
 - 455 ha de SAU dont 250 ha de STH
 - 13 600 kg équivalent carcasse (vache de réformes, génisses viande, bœufs)
- **Fermes en bovin mixte (lait et viande) :**
 - 662 ha de SAU dont 420 ha de STH
 - 21 400 kg équivalent carcasse (vache de réformes, génisses viande, bœufs)
- **Production laitière :**
 - 3 051 917 L de lait qui pourraient arriver sur le marché

Ces volumes (viande et lait) sont surestimés. En effet, la conversion vers l'agriculture biologique entraîne souvent une désintensification du système. Les volumes de lait produits sont inférieurs (évoqué plus bas dans la partie « producteurs biologiques ») aux volumes conventionnels ; de même, le nombre d'animaux a tendance à diminuer.



Synthèse « producteurs des AAC »

**167.3 ha de SAU en moyenne sur l'échantillon dont 100.1 ha de STH
1.9 UTH par exploitation**

Typologie des fermes des AAC :

- Elevages à l'herbe et nombreuses prairies : ces systèmes de production sont proches d'un système biologique, ce qui est favorable à une conversion.
- Présence quasi systématique de cultures de vente telles que le blé. Les cultures apportent une rémunération supplémentaire au producteur. Souvent, l'itinéraire technique est peu travaillé, le producteur va au plus simple faute de temps (temps consacré à l'élevage plutôt qu'aux cultures). L'introduction de pratiques alternatives (ex : désherbage mécanique) sera nécessaire pour une conversion en agriculture biologique.
- Présence de maïs ensilage sur les fermes laitières. Le maïs ensilage peut être produit en AB. Toutefois, peu de fermes bio en font car son introduction dans l'alimentation des vaches laitières nécessite une complémentation (équilibre azoté de la ration). Les compléments sont onéreux et ne vont pas dans le sens d'une autonomisation des fermes. De plus, les fermes biologiques ne visent pas les mêmes rendements laitiers.
- Des opérateurs de l'aval sont pour une bonne partie mixtes : ils possèdent à la fois une activité bio et une activité conventionnelle.
- L'engraissement des bœufs est encore prédominant, en particulier sur les fermes laitières. Ce qui peut être un atout lors d'un passage en bio car les veaux mâles laitiers et les broutards ne sont que très peu valorisés en bio.
- Peu voire pas de fermes faisant des veaux de boucherie ou taurillons. Ces systèmes de production sont très intensifs (pas de pâturage, engraissement aux concentrés, etc.), et vont donc à contre-sens d'une production biologique.
- 3% de fermes biologiques.
- 6.7% des fermes de l'échantillon sont intéressées par l'agriculture biologique, les exploitants ont donc déjà une certaine sensibilité pour ce mode de production. Si tous se convertissaient, on pourrait voir arriver sur le marché 54 000 kg de viande biologique (équivalent carcasse) et 3 000 000L de lait biologique. Ce qui correspondrait à une augmentation de surface convertie de 1 500ha de SAU bio dont 897 ha de STH.

3. Caractérisation des opérateurs

30 opérateurs ont été enquêtés dans le cadre de cette étude. On dénombre 11 collecteurs, 10 transformateurs et 9 distributeurs. 9 de ces opérateurs sont 100% biologiques (soit 30% des opérateurs rencontrés) ; 16 opérateurs sont mixtes, c'est-à-dire qu'ils travaillent à la fois des produits biologiques et des produits conventionnels (soit 53% des opérateurs) ; et 5 opérateurs sont 100% conventionnels (soit 17% des opérateurs).

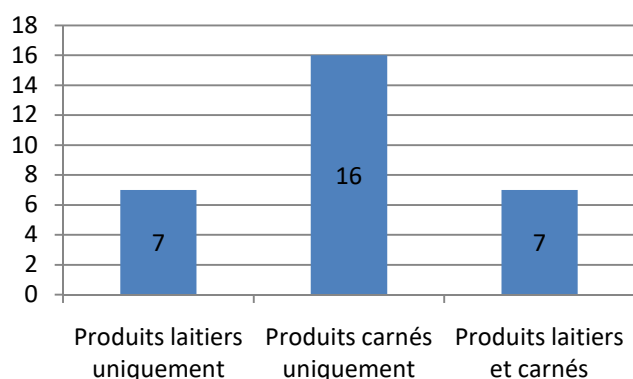


Figure 17 : Répartition des opérateurs selon les produits traités
Réalisation et données : FRAB Champagne-Ardenne, G. FONTANIEU, 2016

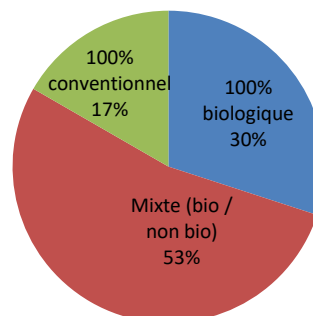


Figure 16 : Opérateurs rencontrés selon leur activité biologique
Réalisation et données : FRAB Champagne-Ardenne, G. FONTANIEU, 2016

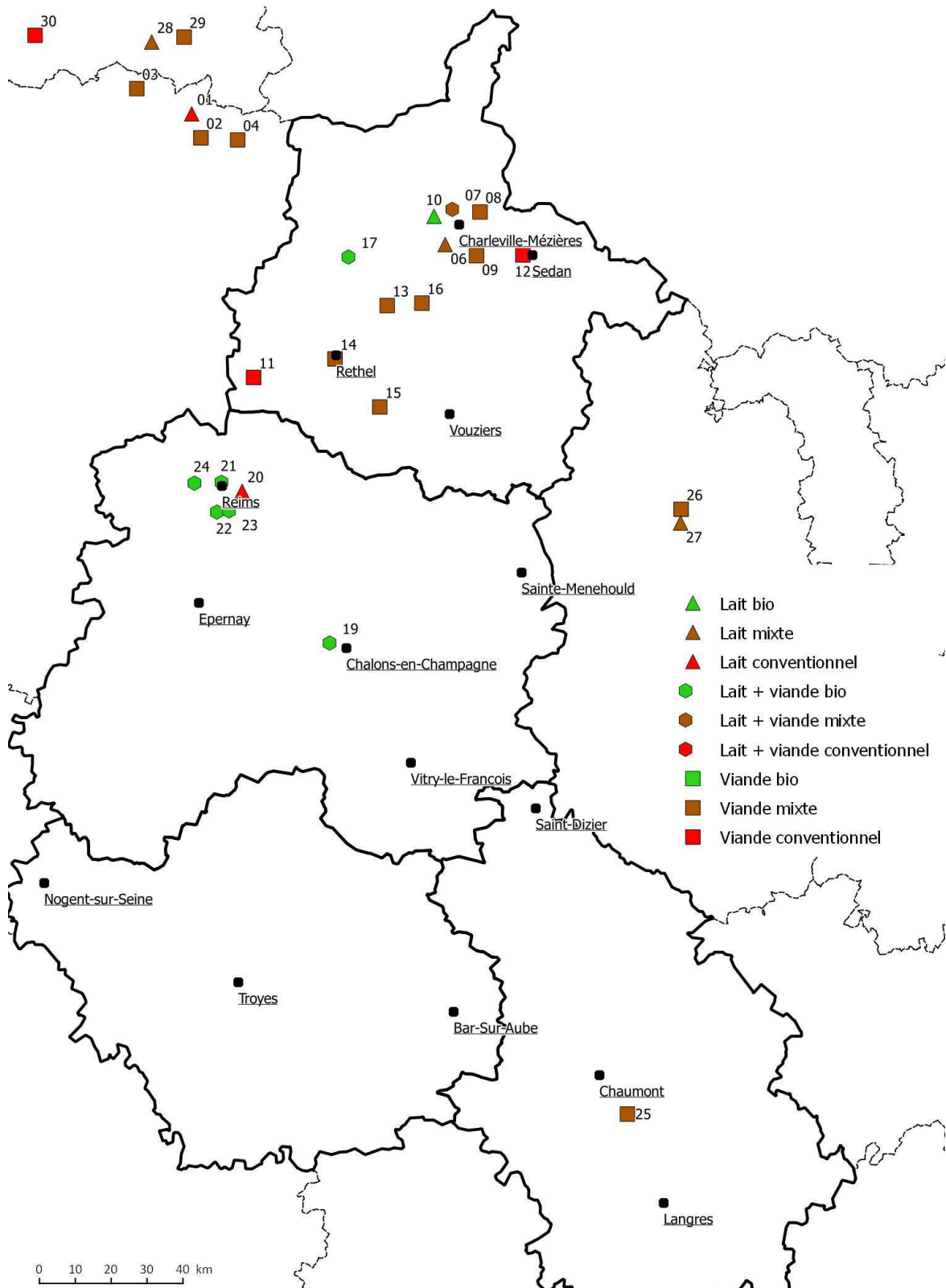
7 opérateurs ne travaillent que des produits laitiers, 16 ne travaillent que des produits carnés. Enfin, 7 opérateurs travaillent les deux types de produits. Cette dernière catégorie se compose très majoritairement de distributeurs (magasins spécialisés, etc.).

La figure 18 présente la géolocalisation des opérateurs rencontrés, cette carte a été réalisée à partir du siège social de ces structures. Les opérateurs rencontrés se situent pour moitié sur les Ardennes. 20% se situent en Picardie, 20% dans la Marne, et le reste est dispatché sur la région Grand Est.

Figure 18 : Géolocalisation des opérateurs rencontrés

Fond de carte : IGN GEOFLA

Réalisation et données : FRAB Champagne-Ardenne, B. GUICHETEAU, 2016



Le rayon d'activité est différent selon les opérateurs (figure 19).

- 4 opérateurs ont une activité uniquement ardennaise.
- 6 opérateurs ont une activité sur les Ardennes et les départements limitrophes (Aisne, Marne, Meuse).
- 5 opérateurs interviennent sur les Ardennes et des départements des régions Grand-Est (départements 52, 10, 88, 54, 57) et Hauts de France (départements 60, 80, 59, 62).
- 2 opérateurs sur les Ardennes et les Hauts de France.
- 3 opérateurs sur les Ardennes et le Grand Est.
- 9 opérateurs ont une activité sur la France entière, soit concernant leurs approvisionnements (centrales d'achat) soit par leur système coopératif qui s'étend sur l'ensemble du territoire français.
- Un opérateur s'approvisionne en Belgique, territoire limitrophe avec le département ardennais.

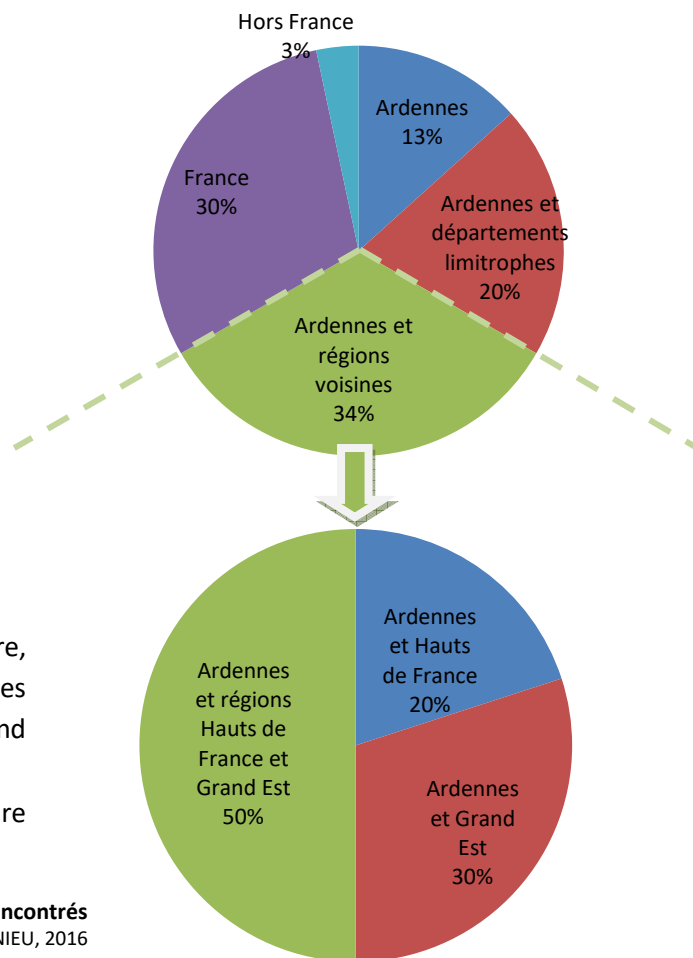


Figure 19 : Localisation de l'activité des opérateurs rencontrés
Réalisation et données : FRAB Champagne-Ardenne, G. FONTANIEU, 2016

a. Opérateurs certifiés « biologiques »

Parmi les 25 opérateurs traitant des produits biologiques, 16 opérateurs ont une activité dans les filières biologiques depuis moins de 10 ans et 9 opérateurs depuis plus de 10 ans. On retrouve cette même tendance du côté des producteurs biologiques. La filière suit la production et vis versa.

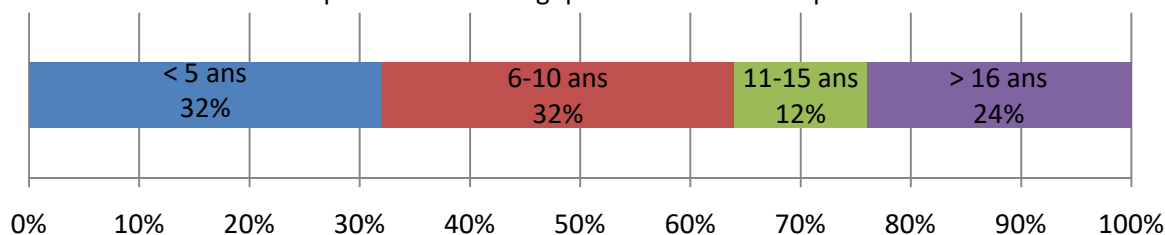


Figure 20 : Ancienneté de conversion des opérateurs biologiques rencontrés
Réalisation et données : FRAB Champagne-Ardenne, G. FONTANIEU, 2016

Les motivations à la conversion de ces opérateurs sont diverses (figure 21). 17 opérateurs (soit environ 70%) se sont engagés dans les filières biologiques dans le but de répondre à l'offre et/ou à la demande de leurs partenaires (client, fournisseur, producteur) et donc de s'adapter à l'évolution de ces filières. 7 autres opérateurs ont commencé ces activités dans le but de s'inscrire dans un marché en plein développement. De manière plus anecdotique, 2 opérateurs se sont engagés dans ces filières par convictions personnelles (promouvoir les produits biologiques et participer à leur mise sur

le marché), et 1 opérateur souhaitait s'inscrire dans un marché de niche à l'époque (pour un opérateur ayant une activité biologique depuis plus de 16 ans).

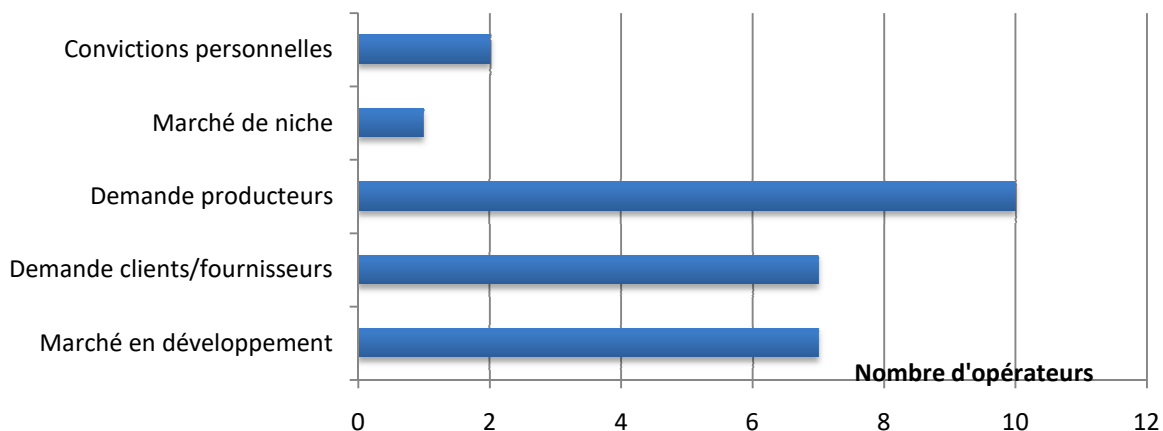


Figure 21 : Motivation des opérateurs à travailler des produits biologiques

Réalisation et données : FRAB Champagne-Ardenne, G. FONTANIEU, 2016

La filière laitière :

Typologie des opérateurs rencontrés :

4 collecteurs, 1 transformateur et 9 distributeurs ont été rencontrés. Sur ces 14 opérateurs, 12 sont certifiés bio.

Comme cela a été évoqué dans la partie « production », la quasi-totalité des volumes de lait est collecté par de grosses structures nationales (Biolait) voire internationales (Lactalis). Au vu des échelles géographiques de ces acteurs, les usines de transformation sont rarement implantées près des lieux de collecte. Ainsi, sur le territoire, on retrouve principalement ces gros acteurs et des distributeurs de produits biologiques (magasins spécialisés, GMS). En parallèle et de manière anecdotique, on trouve quelques petits transformateurs sur le territoire (atelier à la ferme, transformateurs ardennais locaux).

Approvisionnement en produits biologiques :

L'approvisionnement en produits laitiers biologiques représente moins de 20% de l'approvisionnement total (tous les approvisionnements confondus, bio ou conventionnels) pour 10 opérateurs bio. Pour seulement deux opérateurs, cette part d'approvisionnement est plus importante : entre 21-40% pour une plateforme de distribution 100% bio et Biolait (>80% étant donné que cet opérateur est un collecteur de lait 100% biologique). Les produits laitiers biologiques ne représentent donc pas une part importante des produits travaillés par ces structures et la marge de progression est importante.

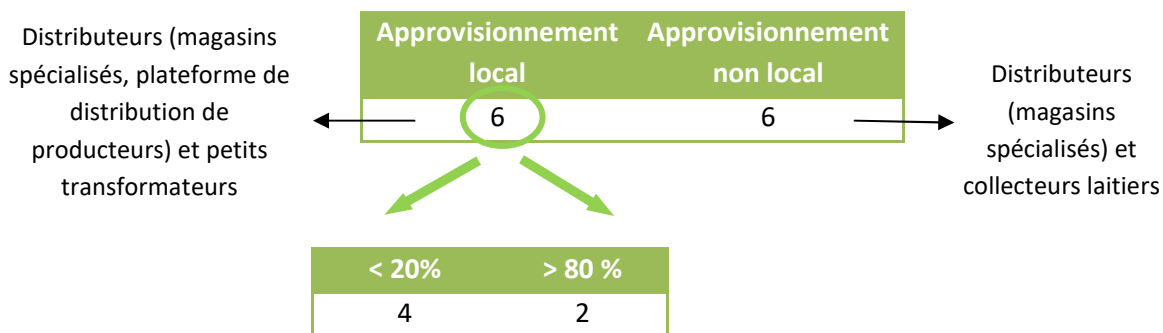
Il s'agit de savoir si cette part d'approvisionnement est susceptible d'évoluer dans le temps. 10 opérateurs y sont favorables tandis que 2 ne pensent pas pouvoir travailler plus de produits laitiers biologiques. Concernant ces deux réponses négatives : un opérateur cherche à travailler avec des producteurs locaux mais pas spécifiquement bio ; quant à l'autre, il ne souhaite tout simplement pas

augmenter la part d’approvisionnement en produits laitiers car la demande pour ce type de produits animaux diminue au profit de substituts vegans.

Approvisionnement en produits biologiques locaux :

Il n’existe pas de définition précise de l’approvisionnement local. En effet, cette notion dérive des premiers consommateurs « locavores » aux Etats-Unis. Ces derniers ont réorienté leurs achats alimentaires vers des produits cultivés dans un rayon de 160 km (100 miles). En France, la définition de « local » varie de 80km à 250km. Dans cette étude, nous avons considéré qu’un approvisionnement local se faisait dans un rayon de 120km autour du point de transformation ou de vente de l’opérateur rencontré. Ainsi, pour un opérateur ardennais, le local correspond aux Ardennes et aux départements limitrophes.

Parmi les 12 opérateurs biologiques, la moitié des opérateurs ont recouru à un approvisionnement local pour ces produits laitiers : 4 avec moins de 20% de bio local et 2 à plus de 80% de bio local. Ils seraient tous prêts à augmenter la part de bio local dans leurs approvisionnements (réponse plus nuancée pour les structures nationales).



La majorité des opérateurs interrogés ne rencontre pas de difficultés d’approvisionnement majeures. 4 distributeurs certifiés biologiques estiment néanmoins qu’ils manquent parfois de matières premières laitières.

Sur notre échantillon d’opérateurs rencontrés, la majorité des opérateurs de la filière laitière seraient donc aptes à augmenter leur approvisionnement en produits laitiers biologiques locaux. Cependant, cela dépendra des produits proposés et des quantités qui peuvent leur être fournies.

Qualité des produits :

Il s’agit de mieux comprendre les critères de qualité d’achat/de collecte en produits laitiers de ces opérateurs. Les critères liés au TB, TP, cellules, germes à 30°C et taux butyrique sont importants pour les structures de collecte de lait. Pour les distributeurs, ce sont plutôt des critères liés à l’aspect visuel et aux caractéristiques sensorielles des produits. Les distributeurs ont également ajouté plusieurs critères à cette liste : le prix, la tenue du produit, la DLC, le rapport qualité/prix, le packaging attractif, l’étiquetage du produit en adéquation avec la réglementation de vente en magasin ou encore la fraîcheur du produit. Ces critères spécifiques sont parfois un frein au travail des producteurs avec ces opérateurs (trop contraignants, réglementation de vente non comprise, etc.).

Transformation des produits laitiers :

66% de la transformation laitière se situent dans les Ardennes (petits sites de transformation comme des transformations à la ferme) et départements proches. 34% des sites de transformation se situent dans le reste de la France et non à proximité des opérateurs rencontrés.

Figure 22 : Localisation des lieux de transformation des produits laitiers biologiques

Réalisation et données : FRAB Champagne-Ardenne, G. FONTANIEU, 2016

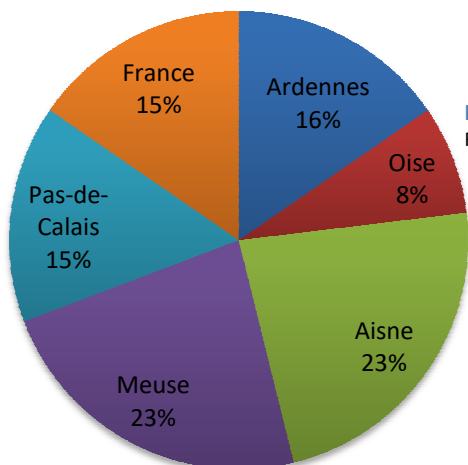
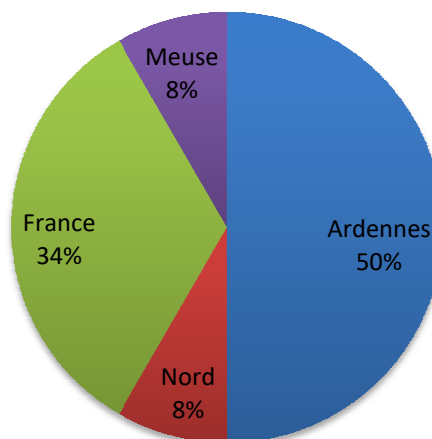


Figure 23 : Localisation des lieux de transformation des produits laitiers conventionnels

Réalisation et données : FRAB Champagne-Ardenne, G. FONTANIEU, 2016

Par comparaison, les sites de transformations des produits laitiers conventionnels (moyenne sur les 6 ateliers conventionnels) sont pour 16% ardennais, pour 69% dans les départements voisins et pour 15% dans le reste de la France. Nous dénombrons moins de petits ateliers de transformation, et davantage de sites de transformation industriels importants.

Les débouchés :

Selon les opérateurs rencontrés, les débouchés de vente sont différents. Les éleveurs peuvent être collectés par des structures de collecte laitière. Le lait collecté part chez les transformateurs. Après transformation, les produits peuvent être vendus via les GMS, des grossistes, aux restaurations collectives ou commerciales ou être vendus directement aux consommateurs. Les distributeurs rencontrés s'approvisionnent chez des grossistes et des producteurs.

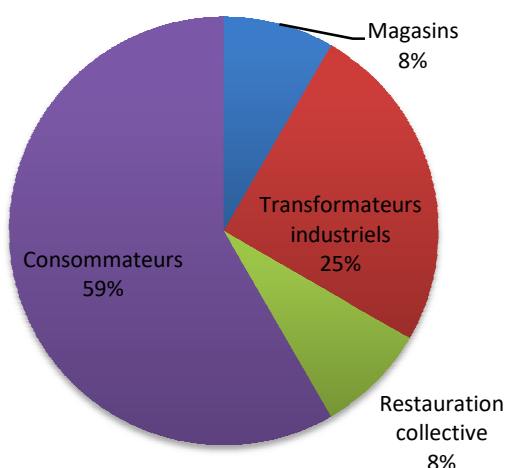


Figure 24 : Débouchés des produits laitiers biologiques

Réalisation et données : FRAB Champagne-Ardenne, G. FONTANIEU, 2016

Pour les productions laitières biologiques, 59% des opérateurs rencontrés vendent leurs produits laitiers au consommateur final (majoritairement des distributeurs). 25% se tournent vers la transformation industrielle (collecteurs). Et le reste, via les magasins et la restauration collective.



Synthèse « lait »

- 14 opérateurs dont 12 ayant une activité biologique
- Volonté de travailler plus de produits biologiques locaux
- La collecte de lait biologique connaît de bonnes perspectives sur le territoire ardennais
- La transformation des produits laitiers s'effectue à 60% dans les Ardennes et ses départements limitrophes : valorisation des outils locaux
- 4 distributeurs biologiques rapportent un manque de matières premières laitières

La filière viande bovine :

Approvisionnement en produits biologiques :

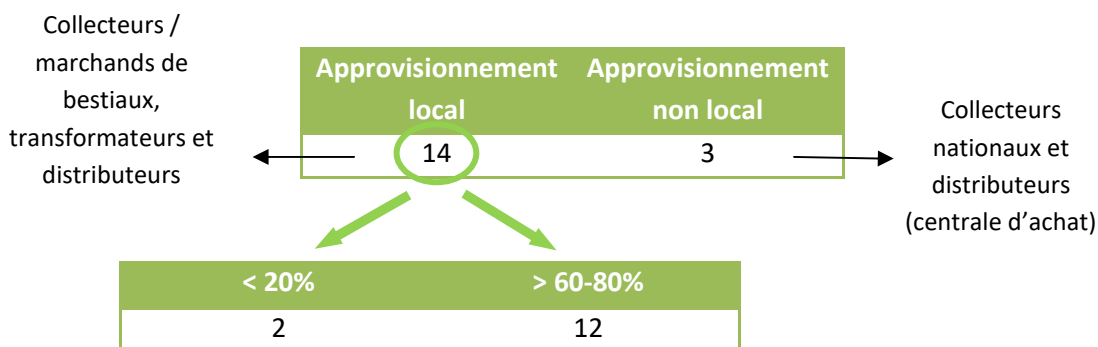
20 opérateurs pour la viande bovine ont été rencontrés dont 6 collecteurs (coopératives, marchands de bestiaux), 7 transformateurs (abattoirs, ateliers de découpe, boucheries) et 7 distributeurs (magasins spécialisés, plateforme de distribution).

Parmi ces opérateurs rencontrés, 17 ont une activité biologique dont 7 structures 100% bio (majoritairement des structures distributrices : magasins spécialisés et plateforme de distribution) et 10 structures mixtes (transformateurs et collecteurs).

Pour l'ensemble des opérateurs biologiques, leur approvisionnement en viande bovine biologique représente moins de 20% de leur approvisionnement total (tous les approvisionnements confondus, biologiques ou conventionnels). Ceci s'explique par le fait que ces structures traitent différents type de produits, ou encore que le bio ne représente qu'une petite partie de l'activité de la structure. Ils pourraient augmenter la part de cet approvisionnement en viande biologique.

Approvisionnement en produits biologiques locaux :

Concernant l'approvisionnement local, il est intéressant de constater que les opérateurs rencontrés y accordent une attention particulière. 14 opérateurs biologiques s'approvisionnent localement ; et on constate que pour 12 d'entre eux, cet approvisionnement local représente plus de 60% de la totalité de leur approvisionnement en produits biologiques carnés. Ces opérateurs comprennent des transformateurs (du type abattoir), des marchands de bestiaux qui travaillent à l'échelle locale, et des distributeurs. Il y a une vraie volonté de ces acteurs à travailler à l'échelle locale. La majorité des structures sont favorables à augmenter la part de l'approvisionnement bio et local.



5 opérateurs bio déclarent rencontrer des difficultés d’approvisionnement. La nature de ces difficultés est diverse. Elle concerne pour certains opérateurs une quantité trop faible de bêtes achetées. Un opérateur manque de vaches allaitantes bio, notamment des Charolaises dont le grain de viande est apprécié en transformation. Un autre manque de veaux biologiques, que cela soit sur sa zone de collecte ardennaise ou sur les départements de la région Hauts-de-France. D’autres opérateurs pointent du doigt un manque de structuration dans la filière bovine biologique, notamment due à la multitude des opérateurs présents sur le territoire ardennais. Enfin, des distributeurs signalent que selon les saisons et les périodes de consommation, leurs approvisionnements en viande bovine bio sont plus ou moins faciles.

Qualité des produits :

Comme pour la filière laitière, les critères de qualité requis sont différents selon la typologie des opérateurs rencontrés. Les collecteurs de bêtes et les bouchers accordent une importance au poids, à l’engraissement, à la conformation, à l’âge et à la race de la bête. Les distributeurs accordent de l’importance à l’aspect visuel et aux qualités sensorielles du produit. Ils ont également insisté sur l’importance de la tenue du produit, la DLC, le rapport qualité/prix, le packaging, l’étiquetage et la tendreté de la viande. Il est également important de préciser que 8 opérateurs bio sont prestataires pour les éleveurs. Ils n’ont pas de critère de qualité de rigueur, leur objectif étant de travailler toutes les bêtes proposées par les éleveurs.

Transformation des produits carnés :

Les sites de transformation sont situés à 57% dans les Ardennes et ses départements limitrophes, dont 36% dans le département des Ardennes. Une partie des opérateurs sont les transformateurs locaux et l’autre partie utilisent ces outils d’abattages et de transformation locaux.

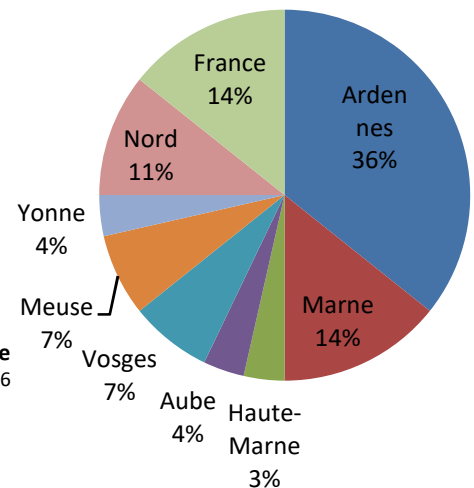


Figure 25 : Localisation des lieux de transformation de la viande bovine biologique
Réalisation et données : FRAB Champagne-Ardenne, G. FONTANIEU, 2016

Débouchés :

Les débouchés utilisés par les opérateurs biologiques rencontrés sont divers (figure 26). Cette diversité de débouchés s’explique par la multiplicité des acteurs, ce qui rend difficile la structuration de cette filière. La filière viande bovine biologique est donc fortement différente dans sa structuration que la filière laitière vue précédemment.

Opérateurs bio	Débouchés
5 collecteurs	Coopératives, transformateurs, exports, magasins, GMS, restauration collective, boucheries
5 transformateurs	Magasins, grossistes, éleveurs, GMS, restauration collective, boucheries
7 distributeurs	Consommateurs, restauration collective

Tableau 2 : Débouchés des produits carnés bovins biologiques
Réalisation et données : FRAB Champagne-Ardenne, G. FONTANIEU, 2016

Synthèse « bovin viande » :

- 20 opérateurs rencontrés dont 17 ayant une activité biologique
- Volonté de travailler plus de produits bio et locaux
- Transformation des produits bovins à 57% sur les Ardennes et ses départements limitrophes : valorisation des outils locaux
- 5 opérateurs biologiques expriment un manque de matières premières (saisonnalité des productions, manque de structuration de la filière)
- Multitude d'opérateurs sur le territoire rendant difficile la structuration de la filière
- Abattoirs et ateliers de découpe manquent de volumes d'abattage (bêtes bio)
- Demande des opérateurs en vaches allaitantes et veaux biologiques
- Plusieurs distributeurs aimeraient travailler avec plus de producteurs locaux mais manquent parfois de temps pour les démarcher ou n'ont pas les contacts de ces exploitations

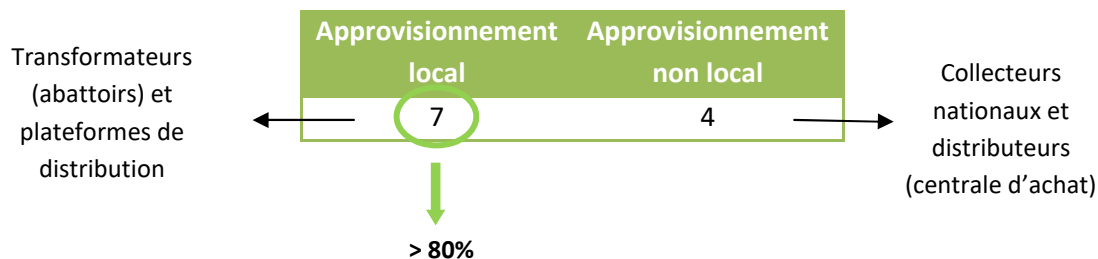
La filière viande ovine :

Approvisionnement en produits biologiques :

15 opérateurs travaillant des produits ovins ont été rencontrés, 11 traitent de produits ovins biologiques (3 collecteurs, 4 transformateurs et 4 distributeurs). Pour ces 11 opérateurs, l'approvisionnement en produits ovins biologiques représente moins de 20% de leur approvisionnement total, ce qui s'explique aisément par le fait que ce sont très souvent des structures multi-spécifiques, le bovin est bien plus prédominant que les ovins qui restent un marché encore peu développé. 10 d'entre eux seraient prêts à travailler plus d'ovins bio.

Approvisionnement en produits biologiques locaux :

7 opérateurs biologiques s'approvisionnent localement, ce sont majoritairement des abattoirs et des distributeurs. Leur approvisionnement en ovins biologiques locaux représente plus de 80% de leur approvisionnement en ovins biologiques. 9 opérateurs biologiques sont prêts à augmenter leur approvisionnement de produits ovins biologiques locaux, deux n'y sont pas prêts faute de demande ou préférant favoriser le local plutôt que le bio.



5 opérateurs biologiques rencontrent des difficultés d'approvisionnement dues à un manque d'éleveurs et à la saisonnalité de la production qui engendrent des pics et des creux dans la production.

Qualité des produits :

Les critères importants pour les structures de collecte ovine, les bouchers traditionnels et les bouchers en magasins sont le poids, l'engraissement, la conformation, la race et l'âge de la bête. Comme pour les autres filières, les distributeurs accordent de l'importance à l'aspect visuel du produit et ses qualités sensorielles. 4 opérateurs (abattoirs) sont prestataires de service donc n'ont pas de critères de qualité majeurs.

Transformation des produits ovins :

68% des sites de transformation sont localisés dans les Ardennes et ses départements limitrophes dont 38% sur le département ardennais. De même que pour la filière viande bovine, une partie des opérateurs sont les transformateurs locaux et l'autre partie utilisent ces outils d'abattages et de transformation locaux.

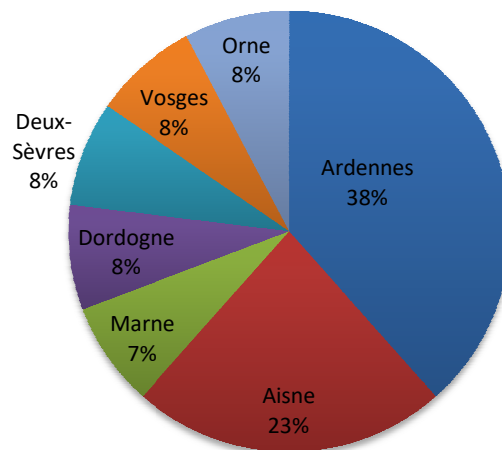


Figure 26 : Localisation des lieux d'abattage et de transformation de la viande ovine biologique

Réalisation et données : FRAB Champagne-Ardenne, G. FONTANIEU, 2016

Débouchés des produits ovins :

Les opérateurs rencontrés utilisent des débouchés variés.

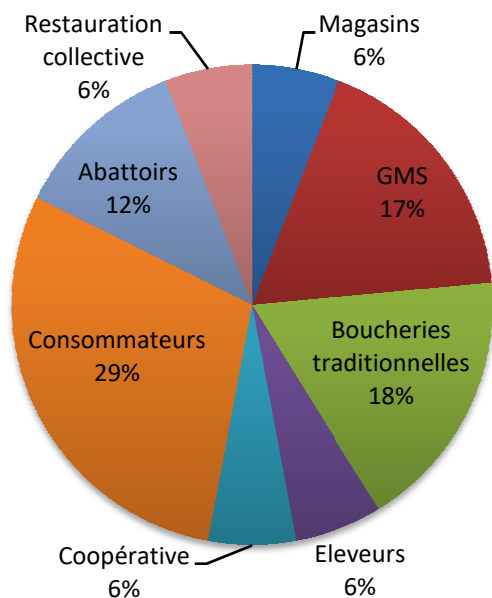


Figure 27 : Débouchés ovins biologiques

Réalisation et données : FRAB Champagne-Ardenne, G. FONTANIEU, 2016

Les éleveurs peuvent être collectés par des structures de collecte. Les bêtes seront ensuite transformées via des abattoirs puis vendues par les magasins spécialisés, les boucheries traditionnelles, des grossistes, des GMS, ou la restauration collective. Sinon, les éleveurs peuvent vendre leurs produits directement aux consommateurs via des structures distributrices, après abattage et transformation en abattoir.

Opérateurs bio	Débouchés
3 collecteurs	Magasins spécialisés, GMS, boucheries traditionnelles, abattoirs
4 transformateurs	Eleveurs, coopératives, GMS, RC et boucheries traditionnelles
4 distributeurs	Consommateurs

Tableau 3 : Débouchés ovins biologiques

Réalisation et données : FRAB Champagne-Ardenne, G. FONTANIEU, 2016

Les opérateurs rencontrés utilisent donc une variété importante de débouchés et donnent ainsi une bonne représentativité des différents circuits utilisés.

Synthèse « ovin viande » :

- 15 opérateurs dont 11 ayant une activité biologique ;
- Volonté de travailler plus de produits biologiques locaux ;
- La collecte d'ovins possède un potentiel important de développement ainsi que les volumes d'abattages ;
- Transformation des produits ovins à 68% sur les Ardennes et ses départements limitrophes : valorisation des outils locaux ;
- 5 opérateurs rapportent un manque important de brebis et d'agneaux biologiques (saisonnalité des productions et manque de structuration de la filière).

Evolutions et projets des structures :

L'étude interroge sur les projets actuels des opérateurs rencontrés ainsi que leurs perspectives d'évolution.

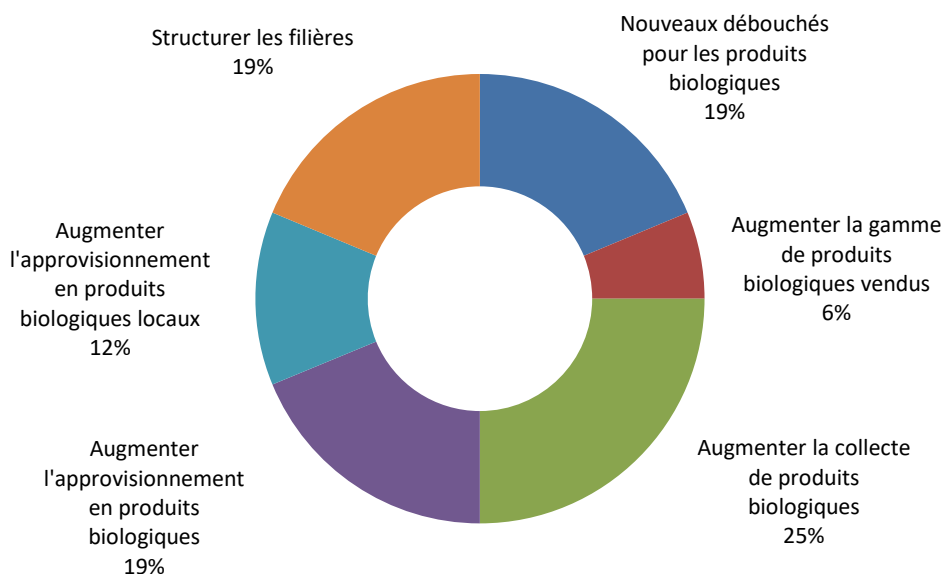


Figure 28 : Perspectives d'évolution des opérateurs rencontrés

Réalisation et données : FRAB Champagne-Ardenne, G. FONTANIEU, 2016

19 des opérateurs biologiques rencontrés seraient prêts à augmenter leur approvisionnement en produits biologiques laitiers ou carnés. 18 recherchent des produits biologiques et locaux, les collecteurs nationaux n'en recherchent pas au vu de leur échelle de travail, la notion de local perd de son sens.



14 opérateurs sur les 30 rencontrés (biologiques et conventionnels) sont intéressés par un accompagnement de la FRAB Champagne-Ardenne. Leurs besoins s'orientent sur de la réglementation, une meilleure connaissance des projets filières, l'aide à trouver de nouveaux producteurs biologiques, ou encore, une aide à la communication.

Synthèse « opérateurs »

11 collecteurs, 10 transformateurs et 9 distributeurs

9 opérateurs 100% biologiques

16 opérateurs mixtes

5 opérateurs 100% conventionnels

- La majorité des opérateurs est intéressée par une augmentation de l'insertion de produits bio et locaux dans leurs structures
- Les collecteurs laitiers sont prêts à se pencher sur de nouvelles candidatures d'exploitations biologiques et cherchent à optimiser leur collecte
- Les collecteurs de bêtes manquent de certaines bêtes bio (vaches allaitantes et agneaux bio).
- Les abattoirs peuvent encore largement abattre et transformer plus de bovins et d'ovins bio.
- Les distributeurs, notamment les magasins spécialisés seraient intéressés par la commercialisation de produits achetés directement aux exploitants.
- Les opérateurs conventionnels rencontrés ont une vision positive des filières biologiques et sont sensibles à un approvisionnement local qu'ils effectuent.

b. Opérateurs conventionnels

La liste des opérateurs rencontrés est faible (5), ces enquêtes n'ont donc aucune représentativité statistique sur le territoire au vu du panel très large des opérateurs agricoles pour ces trois filières sur les Ardennes. Il s'agit ici d'avoir une approche qualitative. 2 collecteurs, 2 transformateurs et 1 distributeur ont été rencontrés.

Pour chacun de ces conventionnels, les produits biologiques sont un marché en pleine expansion. La demande de ces produits est réelle. D'après eux ces filières ont de réels potentiels. 2 acteurs précisent cependant que cette filière ne peut se développer que par le soutien et la participation d'acteurs convaincus et actant dans le sens de ces filières. Les conversions ne doivent pas suivre un effet de mode et doivent être étalées dans le temps.

Si le marché persiste et que la demande émerge de la part de leurs fournisseurs et clients, 2 opérateurs seraient prêts à réfléchir à travailler une part de leurs produits en bio.



4. Définition de pistes d'actions

Cette étude a pu mettre en évidence des opportunités et des difficultés rencontrées par les producteurs et par les opérateurs du territoire. Nous proposons donc de travailler à la consolidation de ces filières biologiques selon trois axes :

Axe 1 : Développer de nouveaux débouchés

1.1. Etude de faisabilité d'une filière veau biologique

Les veaux mâles laitiers n'ont que peu d'intérêt pour la production laitière et sont donc peu valorisés. Soit, ils sont vendus à 15 jours pour être engraisés ailleurs, soit ils sont engraisés sur la ferme.

D'une part, certaines fermes laitières biologiques font des bœufs (70% des fermes interrogées). Mais contrairement au système conventionnel, tous les mâles ne sont pas élevés (les fermes conventionnelles laitières faisant des bœufs ont tendance à élever l'ensemble des mâles laitiers). Seule une partie des mâles est gardée et l'autre partie est vendue, ce qui nécessite un débouché biologique pour ces veaux mâles de 15 jours. Le nombre de veaux mâles élevés dépend des ressources fourragères disponibles, celles-ci étant prioritairement destinées à la production de lait plus rémunératrice.

D'autre part, en système conventionnel, les veaux de 15 jours sont engraisés pour faire des taurillons ou des bœufs. En système biologique, il n'y a pas de production de taurillon car c'est une finition intensive sans pâturage, ce qui va à l'encontre du mode de production biologique. Il peut toutefois y avoir des fermes biologiques qui font uniquement de l'engraissement (bœufs), mais ce n'est pas le modèle dominant ; ces fermes ne suffisent pas à assurer un débouché pour tous les veaux mâles laitiers.

Il n'existe donc presque aucun débouché biologique pour ces animaux. Les veaux de 15 jours biologiques sont donc vendus en conventionnel. Qui plus est, les veaux de 15 jours sont rachetés en moyenne 10 à 30 euros, ce qui est très peu, et ne permet pas au producteur de rentrer dans ses frais, le lait biologique étant assez onéreux.

De la part des opérateurs, ils se sont avérés être en recherche de veaux biologiques.

Au vu des problèmes importants de valorisation des veaux mâles laitiers et bien que la problématique soit nationale, il est envisagé d'amorcer une réflexion sur une filière veau biologique à l'échelle des Ardennes via une étude de faisabilité (producteur, abattage, transformateur, débouchés).

1.2. Analyse filière laine (France, Belgique)

La laine de mouton n'est pas valorisée en région. Certains opérateurs achètent la laine, mais à des coûts tellement bas que cela ne permet pas au producteur de payer le tondeur et les attrapeurs. Une valorisation locale permettrait une meilleure rémunération du producteur afin qu'il puisse retirer un bénéfice de la tonte.

Sur tout le Grand Est, il n'existe plus d'outil pour valoriser de grosses quantités de laine (lavage, peignage, cardage, filage). Ces outils se situent dans le Sud de la France, ou encore en Belgique. L'ARDEAR s'est saisi du dossier, et a réalisé une étude sur cette filière en 2014. Actuellement, plusieurs acteurs du territoire ou proches (Lorraine, Belgique) se proposent de travailler sur ce sujet.



Il est donc envisagé en premier lieu un recensement des projets sur la laine qui ont émergé en région ; et par la suite une mutualisation de nos connaissances et nos réflexions avec les acteurs du territoire qui travaillent d'ors et déjà sur ce sujet.

Axe 2 : Rendre les produits bio locaux plus visibles

L'agriculture biologique est porteuse de valeurs sociales : création d'emplois, davantage de vente directe. Toutefois, ce modèle agricole ne peut se faire sans une bonne valorisation des produits, il y a un réel besoin de transformation à l'échelle locale (sur la ferme, outil collectif, etc.) et de « vendeurs ». Mais ce n'est pas donné à tout le monde de vendre, c'est un vrai métier et ça s'apprend. Faire connaître ces produits et le mode de production associé est important. Le consommateur par son pouvoir d'achat, peut tirer la production. Il y a un vrai créneau.

2.1. Événementiel

Nous amorçons une réflexion sur l'organisation d'événements tels que la « quinzaine des produits bio locaux », ou encore des opérations promotionnelles ponctuelles. Ces événements auront pour but de valoriser et de faire connaître les produits issus des filières biologiques ardennaises. Ils ont également pour objectifs de recréer du lien entre les producteurs et les consommateurs ; ces derniers étant en recherche de produits locaux de qualité. Ces opérations promotionnelles ponctuelles peuvent se réaliser en magasin, etc.

2.2. Actions à destination des consommateurs sur la filière ovine

Des opérations marketing sur les lieux de distribution (dégustation d'agneaux en magasins et sur des marchés) sont un bon moyen de faire connaître ces produits aux consommateurs. Ces derniers sont en recherche de lien avec le producteur. Ces opérations impulsent une nouvelle dynamique d'achats et permettent d'écouler les surplus de production à certaines périodes de l'année. Il est donc envisagé la mise en place de ces actions en vue de faire connaître les agneaux d'herbe biologiques et d'inciter à sa consommation en particulier en période de pics de production (fin d'été - automne).

Cette action s'intègre pleinement à l'action 2.1. Ces deux actions feront partie d'une même réflexion. Elles nécessitent une bonne coordination entre les producteurs et les acteurs de l'aval, en particulier les distributeurs.

2.3. Outils d'identification et de promotion sur les lieux de vente

Cette action vise à pouvoir identifier facilement les produits issus des filières bovines et ovines biologiques ardennaises chez les distributeurs. Il est envisagé une étude de faisabilité sur la mise en place d'une charte graphique « bio et local ». En effet, la multiplicité des acteurs et les liens logistiques entre chaque acteur étant fortement complexes, la mise en place d'une charte en est d'autant plus compliquée. Il est donc nécessaire d'étudier la faisabilité de cette action et surtout sa pertinence vis-à-vis de l'objectif fixé (plus de visibilité pour le consommateur).



2.4. Actions à destination des opérateurs conventionnels

Il est envisagé des actions de sensibilisation au développement d'une activité biologique par les opérateurs conventionnels. Il s'agira d'aller à leur rencontre, et de les accompagner à la création d'une activité biologique dans leur entreprise le cas échéant.

Axe 3 : Mise en lien des acteurs de l'amont et de l'aval pour relocaliser l'approvisionnement et la distribution

3.1. Mise en relation producteurs et opérateurs

Ces actions visent à recréer du lien entre les producteurs et les opérateurs. Pour cela, il est envisagé de mettre en place :

- Des journées d'échanges entre acteurs sur des thématiques particulières ;
- Un forum opérateurs / producteurs : cette dernière action sera examinée au regard du bilan des journées d'échanges ;
- La création d'un catalogue référençant l'ensemble des opérateurs certifiés biologiques qui travaillent sur les Ardennes. Ce catalogue est à destination des producteurs biologiques, mais surtout à destination des producteurs conventionnels des AAC dans une optique de conversion.

3.2. Réflexion collective autour des outils d'abattage locaux et de leur optimisation

L'étude montre une dépendance des producteurs en vente directe aux outils d'abattage locaux, en particulier Charleville-Mézières et Reithel. D'autre part, l'étude met également en avant un manque d'optimisation des chaînes d'abattage de ces abattoirs par l'insuffisance de bêtes biologiques. Ces abattoirs sont en recherche de bêtes biologiques. Il faut donc travailler à l'optimisation de ces outils en vue de leur pérennisation. Une réflexion s'est amorcée autour de l'abattoir de Reithel qui a connu quelques difficultés dernièrement. Il est pertinent de tenir compte de ces réflexions et d'aller plus loin pour le maintien des deux abattoirs ardennais.

3.3. Formation à destination des producteurs sur les attentes de la distribution

Il y a une réelle volonté de la distribution (magasins spécialisés, supérettes) de travailler avec des producteurs biologiques locaux. Cependant, des problèmes se posent quant au format des produits : le packaging doit répondre à certaines normes, etc. Il est envisagé d'organiser des formations à destination des producteurs sur les exigences de la distribution.

3.4. Accompagnement des petits distributeurs (bouchers, supérettes, magasins bio) pour développer des partenariats commerciaux (en lien avec le GAB)

Il s'agit d'aller rencontrer les distributeurs et de les mettre en lien avec les producteurs du territoire. Ces rencontres ont un double enjeu : d'une part, trouver des débouchés pour les producteurs ; d'autre part, sensibiliser les petits distributeurs aux possibilités de production et de commercialisation des fermes (saisonnalité des produits, quantités).



3.5. Rencontre des territoires de projets (Pays, communautés de communes, communauté d'agglomération)

Le réseau des agriculteurs biologiques a une vraie volonté de travailler avec les collectivités. En effet, les territoires de projet doivent se saisir de la problématique eau (réforme territoriale). C'est une opportunité de lier cette nouvelle compétence à leurs autres compétences (économique, aménagement de l'espace) au service du développement agricole. L'agriculture biologique s'inscrit pleinement dans cette dynamique.

Ainsi, nous pouvons citer le territoire des Crêtes Préardennaises qui a un programme Climagri pour la diminution des GES¹⁹, c'est une étude sur le volet agricole et forestier du futur plan Climat : l'agriculture y apparaît transversale (organisation de l'espace, paysage, climat, santé, emplois, etc.). Ce territoire a travaillé à l'installation d'un maraîcher bio et la valorisation de la laine est également en cours de réflexion.

Le Conseil Départemental et la chambre d'agriculture des Ardennes ont signé une convention s'inscrivant dans le Projet Alimentaire Territorial (PAT) qui a vocation à structurer des filières de proximité pour créer une économie alimentaire locale. L'agriculture biologique a toute sa place dans ce PAT.

¹⁹ GES : Gaz à Effet de Serre